



Cercottes 2001



bulletin municipal N° 18



7 JOURS SUR 7 **TAXIS** 24 H/24 H

Gérard LEFEVRE

ARTENAY CERCOTTES
1, Grande Rue 89 bis, route Nationale
02.38.80.09.15 02.38.75.40.27

VOITURES
06.09.38.44.55
Fax 02 38 80 44 74

2 voitures break et un mini-bus 9 places
à votre disposition



TRANSPORTS

BOUCHER sa

Spécialité : VRAC

9, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES
☎ 02 38 75 44 80 - Fax 02 38 75 32 77

TENDRON
TRANSPORTS
LOCATION
ENTREPOTS

CERCOTTES Tél 02 38 21 14 14
Fax 02 38 21 14 18

MONTARGIS Tél 02 38 95 08 08
Fax 02 38 95 08 09

PARIS Tél 01 48 67 42 80
Fax 01 45 91 19 51

AVTO TILT
ACHAT & VENTE
VÉHICULES ACCIDENTÉS
PIÈCES DÉTACHÉES

111, rue Charron - 45520 CERCOTTES - FRANCE
Tél. 02 38 75 30 00 - Fax 02 38 75 32 32

Auberge de la Forêt

RESTAURANT - BAR - HÔTEL

Tél. 02 38 75 41 11 - 45520 CERCOTTES

Menus à 99 F (vin compris)
145 F - 200 F - 250 F et carte
Menu affaires 180 F (vin et café compris)
Menu enfant - découverte des saveurs 73 F
- Plats cuisinés à emporter -

Ouvert le dimanche soir - Fermé mardi soir et mercredi

MÉCA CONCEPT 45

Réparations toutes marques
Mécanique - Tôlerie - Peinture

Z.I. - 1230, rue de la Chaise
45520 CERCOTTES

Tél. 02 38 75 41 72 - Fax 02 38 75 38 80

Ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

LA POSTE

On a tous à y gagner

particuliers professionnels entreprises

Simplifiez vos envois avec
Les "Prêt-à-Poster"

BUREAUX DE CERCOTTES :

40, route Nationale - Tél. 02 38 75 38 57

Du lundi au jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 17 h 00
Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 18 h 00 - Samedi : 9 h 00 à 12 h 00

IVECO CONCESSIONNAIRE
Orléans Véhicules industriels
LES PROFESSIONNELS



Véhicules neufs et occasions
de 3 à 150 tonnes
Réparations - Dépannages
toutes marques

TRAILOR Concessionnaire

Route Nationale 20
45520 CERCOTTES
Télécopie 02 38 75 34 52

02 38 75 34 44

Le Mot du Maire



L'année 2000 fut marquée en son commencement par les effets de la tempête qui laisse encore des traces et aussi par la grêle du 2 juillet qui a détruit les récoltes la veille de la moisson et endommagée beaucoup d'habitations. Espérons que ce nouveau siècle nous apporte une météorologie plus clémente.

L'urbanisation du Chêne Brûlé l'avec sa première tranche est terminée, à l'exception de l'éclairage public qui sera prochainement fonctionnel ; les propriétaires sont presque tous arrivés et j'en profite pour leur souhaiter la bienvenue dans notre village. La viabilité de la seconde tranche devrait commencer courant mars.

Les routes font régulièrement l'objet de travaux ; cette année ce fut la route de la Borde qui a été en partie gravillonnée et le chemin reliant la Route Nationale 20 à la route du Moulin va être reprofilé et goudronné en janvier 2001.

Les études pour la construction d'une nouvelle station d'épuration qui répondra aux normes entre autres européennes se poursuivent ; d'après le planning, celle-ci devrait être mise en service en 2004.

La réhabilitation du réseau d'assainissement route de Gidy, rue des Buttes et rue du Chêne Brûlé débutera en février 2001.

Les classes des Ecoles du primaire ont été rénovées ; la cour entièrement goudronnée et les préaux, qui avaient subi des dégâts, suite à la tempête du 29/12/1999 entièrement recouvertes en ardoises.

Le permis de construire de la nouvelle classe et du restaurant scolaire a été délivré ; les entreprises ont été retenues par la Commission d'Appel d'Offres et les travaux devraient débuter en février 2001 sous la conduite de la SARL d'architecture ROUAULT MONDINE et BESNARD.

Le personnel communal a connu un profond changement, avec l'arrivée de Mme BORE à l'accueil du secrétariat, de Mme PIGNOUX qui a remplacé Mme BARANGER et qui assure la surveillance de la garderie périscolaire, le service de la restauration du midi et d'autres tâches d'entretien de bâtiments, Mme MATHIEU a été promue agent territorial spécialisée des écoles Maternelles, Mme GRANDJEAN aide à la traversée de la Route Nationale 20 des enfants de la garderie ainsi qu'aux services de la cantine et effectuera les remplacements, entre autre de l'ATSEM. Monsieur MOREAU vient d'être embauché et débutera ses fonctions le 15 janvier prochain, il remplace Monsieur Marcel CAILLEAU parti en congé de fin d'activité.

Je souhaite la Bienvenue à la Société CONFORAMA qui construit un entrepôt à l'emplacement de la station Shell et qui va ouvrir dans quelques semaines.

D'autre part, tout ayant une fin, j'en profite pour vous informer de mon souhait de ne pas briguer un nouveau mandat de Maire et je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée.

Merci à tous les Conseillers Municipaux, qui pendant ces 24 ans m'ont soutenu.

Merci aux Secrétaires de Mairie successives pour leur dévouement et à tout le personnel communal qui travaille pour le bien de tous.

Merci aux entreprises et commerçants qui ont permis de financer ce bulletin...

Mes vœux les plus chaleureux pour une Nouvelle Année et un Nouveau Siècle !

Philippe SAVOURE-LEJEUNE

Le secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Téléphone : 02 38 75 41 06 - Télécopie : 02 38 75 43 66



Etat Civil

Naissances :

BARBOSA GONCALVES Mathieu
27 février 2000 à Orléans

REYNES Valentin
15 mai 2000 à Cahors

CRUBELLIER Morgane
18 mai 2000 à St-Jean de Braye

BOLANO Jérémie
29 mai 2000 à Orléans

MENDO Quentin
12 août 2000 à Orléans

BEAUHAIRE Robin
12 août 2000 à Orléans

HATTON Laurine
31 août 2000 à Orléans

NOEL Thomas
3 septembre 2000 à Orléans

JORY Lucas
11 novembre 2000 à Orléans

MICHOUX Benjamin
10 décembre 2000 à St-Jean de Braye

THAUVIN Lucie
28 décembre 2000 à St-Jean de Braye

2000 sera l'année des «Noces du 20^e siècle» avec 10 mariages.



Premier mariage de l'An 2000

Pour convoler en justes Noces en France, l'âge légal est de 15 ans pour les femmes (avec le consentement des parents) et 18 ans pour les hommes.

Mais ces limites varient selon les pays 14 et 16 ans en Argentine, 16 et 21 ans en Autriche, 12 et 14 ans au Chili, 16 et 18 ans dans la plupart des États d'Amérique, 12 et 14 ans en Irlande, 18 et 20 ans en Suisse...

Le dossier de mariage est à retirer en mairie.

Une publication des Bans est faite 10 jours francs aux portes de la mairie.

Mariages :

EMERY Sébastien et ROUSSEAU Anne-Lise,
le 6 mai 2000.

LEGAL Alain et SADAT Mariama,
le 27 mai 2000.

ROGER David et TILLIER Karine,
le 3 juin 2000.

BARBACHOU Jean-François et JOUET
Sabrina, le 17 juin 2000.

FROUDIERE Patrice et DIDIER Christine,
le 17 juin 2000.

PASSARD David et ARCHENAUULT Magali,
le 1^{er} juillet 2000.

BERGERARD Laurent et FAVRE Christel,
le 15 juillet 2000.

PASQUER Arnaud et PICARD Alexandra,
le 19 août 2000.

GUERIN Rodolphe et PASQUET Karine,
le 16 décembre 2000.

ZANANIRI Franck et OVTCHAROUK Olga,
le 23 décembre 2000.

Décès :

GIRARD Georges, 92 ans,
le 22 janvier 2000 à Orléans.

DUPAYRAT Jean, 72 ans,
Le 2 Février 2000 à Olivet.

BERNOIST Guy, 67 ans,
le 22 Mars 2000 à Cercottes.

GERSANT Veuve CHARPENTIER Marcelle,
76 ans, le 27 Mars 2000 à Saran.

LE DU Roger, 72 ans,
le 6 Avril 2000 à Orléans.

LEGENDRE Epouse JOLLIET Simone,
75 ans, le 7 Juillet 2000 à Orléans.

JOLLIET Michel, 76 ans,
le 16 octobre 2000 à Fleury les Aubrais.

LEGRAND Michel, 65 ans,
le 11 décembre 2000 à St-Jean de Braye.

Avis de Mention de Décès :

NOURISSON Raymond,
né le 24 octobre 1916 à Cercottes.

DELSARD Renée,
née le 9 décembre 1917 à Cercottes.

DANTAN André,
né le 11 mai 1919 à Cercottes.

CROZE Henri,
né le 22 septembre 1919 à Cercottes.

SOMMIER Roland,
né le 18 avril 1906 à Cercottes.

LEGER Bernard, 62 ans,
le 6 Février 2000 à Gien.

LE PASSEPORT

Depuis le 2 novembre 1999, le modèle du passeport utilisé depuis 1986, est remplacé par un modèle lié à la mise en place par le Ministère de l'Intérieur d'une application informatique nationale appelé DELPHINE (Délivrance des Passeports à Haute Intégrité).

La durée de la validité des passeports doit prochainement être portée à 10 ans sans modification du droit de timbre (400 Francs). Le décret devrait entrer en vigueur au 1^{er} Mars 2001.

Au 1^{er} Janvier 2001 : coût de 400 F pour une durée de validité de 5 ans.

Pour un premier passeport : prévoir un extrait d'acte de naissance avec filiation complète.

EXTRAIT D'ACTE de NAISSANCE

Demander à :

- la mairie du lieu de naissance, si naissance en France,
- à la sous-direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44941 Nantes cedex 09, si vous êtes né à l'étranger.

Décret du 26 décembre 2000 sur la simplification de formalités administratives et suppression de la fiche d'Etat Civil.

Ce texte ne s'applique pour la délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, de tout titre de séjour, une attestation d'accueil, l'inscription sur les listes électorales, le certificat de nationalité française, du livret de famille, de la carte d'ancien combattant, de la carte d'invalidé de guerre, du certificat, de la copie des décisions judiciaires, l'attestation d'inscription sur le registre des pactes civils de solidarité.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Il est obligatoire de fournir un extrait d'acte de naissance (à demander au lieu de naissance accompagnée d'une enveloppe timbrée) deux justificatifs de domicile et deux photographies de face (tête nue).

A Cercottes en 2000



6 janvier

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Entrepreneurs de la commune ou ayant travaillé pour la collectivité, représentants d'administrations d'Etat, d'associations, sapeurs pompiers, Conseillers Municipaux et Personnel Communal étaient conviés à la traditionnelle Cérémonie des Vœux.

Quinzième Cérémonie qui s'est tenue en présence de Hubert BLAISON, Sous Préfet de l'agglomération orléanaise depuis 1998 et de Philippe PAILLET, Conseiller Général Maire de CHEVILLY.

Mlle BAILLON, secrétaire de Mairie ouvrit la séance et exposa des brèves sur l'évolution des textes législatifs. Philippe SAVOURE-LEJEUNE, Maire, enchaîna ensuite avec les travaux réalisés et à venir... Monsieur le Sous Préfet fit une allocution et Philippe PAILLET, Conseiller-Général du canton termina en rappelant au représentant de l'Etat la complexité et la lourdeur des tâches administratives qui ne cessent de s'accroître.



Cette cérémonie fut aussi l'occasion de remettre à Bernard MATHIEU, Conseiller Municipal, la médaille de la commune ainsi que le diplôme de la médaille d'honneur départementale régionale et communale pour ses 20 ans de fonctions municipales et d'offrir à son épouse, Jacqueline, une gerbe de fleurs.

Cercottois de naissance, agriculteur de métier et père de trois enfants, Bernard MATHIEU fut élu au Conseil Municipal en 1977.



8 janvier

GALETTE DES AINES

C'est une quarantaine de personnes qui se sont retrouvées ce samedi pour la «première» galette.

En compagnie de Ph. SAVOURE-LEJEUNE, maire, de MM. SURAND et LECAS, adjoints, de M. CATEL Conseiller Municipal, de Mme EMCHE, de MM. DALIBARD et GALOPIN, membres du C.C.A.S. et de Mlle BAILLON, secrétaire de mairie, les rois et reines furent désignés.



Ce fut aussi l'occasion d'honorer les doyens : Mme DUBEL Louise âgée de 93 ans et M. GIRARD Georges, âgé de 92 ans, qui sont aussi voisins Route Nationale.

Dans une très chaude ambiance, l'après-midi s'est achevé avec les petites histoires racontées par M. ODILE et en se déhanchant sur la piste de danse avec l'animateur de France Evénement.

Les convives sont ensuite répartis avec un ballon de l'an 2000 et très contents d'avoir passé des moments d'agréable gaieté.

23 janvier

LOTO DES ECOLES

Organisé par les institutrices ce dimanche après-midi, les parents, toujours volontaires, avaient répondu présents et prévu de la pâtisserie.



6 février

CONCOURS DE BELOTE DU COMITE DES FETES



A Cercottes en 2000

1^{er} mars

REUNION PUBLIQUE DU S.D.R.U.O.



Une réunion publique était organisée à propos de la Révision partielle du schéma directeur de la région urbaine d'Orléans à la salle polyvalente

pour les communes du secteur Nord-Ouest soient les communes de Chevilly, Gidy, Boulay les Barres, Bricy et Cercottes. Une note d'information a été distribuée par l'intermédiaire de la Poste dans les boîtes aux lettres de chaque administré des communes.

5 mars

MARCHE DU COMITE DES FETES



29 mars

INSPECTION A LA GENDARMERIE

Chaque année, une inspection a lieu à la Brigade de Gendarmerie. Un pôt à la mairie réunissait en fin de matinée les maires d'Ormes, Gidy, Bucy St-Liphard et Cercottes, le capitaine MEZIERE, accompagné du major PASQUIER ainsi que les gendarmes de Cercottes et Patay.

30 avril

FETE DES FLEURS

Un bon nombre de jardinier se sont donnés rendez-vous à notre Fête des Fleurs où un accueil chaleureux les attendait autour des différents parterres de fleurs et stands.



Côté produits gastronomiques, les visiteurs ont pu découvrir quelques délices du terroir. Le boudin de Villereau, le miel de qualité et quelques mets préparés par A. ROUSSELLE.

Quant aux enfants, ils ont pu trouver un château gonflable et des stands de jeux.

8 mai

ARMISTICE DE 1945

Valeur de mémoire nationale toujours honorée à Cercottes et dans la tradition : lecture d'un message au Monument aux Morts, rue Charron, sonnerie aux Morts, la Marseillaise exécutée par la musique de Gidy... et vin d'honneur à la salle polyvalente.

19 mai

INAUGURATION DE L'ENTREPRISE TENDRON

L'inauguration du nouveau site logistique des Transports TENDRON a donc eu lieu ce vendredi et a réuni près d'une centaine de personnes.

En présence de Jean-Pierre DOOR Conseiller Régional, de Jean-Charles PARE, Vice-Président du Conseil Général et Maire de Châteaurenard, de Philippe PAILLET Conseiller Général et Maire de Chevilly, de Benoît DIGEON Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, de Philippe SAVOURE-LEJEUNE Maire...



Vie communale



EN FRANCE LE VOTE EST LIBRE ET FACULTATIF

Mais il convient d'être inscrit sur les listes électorales de son lieu de domicile.

Pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année, ils sont censés être inscrits d'office suivant une liste communiquée par l'IN.S.E.E.

Toutefois, il est vivement conseillé de faire la démarche de s'inscrire en mairie.

De plus, il est souligné que "les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuable de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale du même bureau de vote".

EGLISE SAINT MARTIN DE CERCOTTES

Le Père Nicolas Souchu, vicaire général d'Orléans, nous a avisé par courrier du 28 Juin 2000 que M. Daucourt a admis à la retraite l'Abbé Pierre Marie Baconnet, Curé de Cercottes depuis 1963.



L'Abbé Augustyn Gurgul, résidant au presbytère de Chevilly (45520) - 34, rue de Paris le remplace (02 38 80 10 68). Office religieux le samedi soir à 18 h 30 (voir affichage aux portes de l'Eglise).

Condoléances



Roger LEDU est décédé le 6 Avril 2000 à l'âge de 72 ans d'un œdème pulmonaire.
M. LE DU a été engagé adolescent dans la Résistance française, il a rejoint ensuite le 6^e bataillon des parachutistes du Général BIGEARD. Envoyé en Indochine, il a participé à la campagne de Dien Bien Phu. Amputé de son bras droit, il est rapatrié en France en 1954. Il a été ensuite fonctionnaire à la Mairie de Paris et a été décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur.
M. LE DU fut aussi Conseiller Municipal de 1989 à 1995.

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2001

La déclaration des listes en sous-préfecture n'est obligatoire que pour les communes de 3500 habitants et plus. Les Conseillers Municipaux sont élus pour 6 ans.

MODE DE SCRUTIN

SCRUTIN MAJORITAIRE A DEUX TOURS

Possibilité de panachage, de voter pour une liste incomplète, de modifier l'ordre de présentation ou de rayer des noms, etc.

1^{er} TOUR : DIMANCHE 11 MARS 2001

"Nul n'est élu au 1^{er} tour s'il n'a pas réuni la majorité absolue des suffrages exprimés correspondant au quart des inscrits".

2^e TOUR : DIMANCHE 18 MARS 2001

L'élection a lieu à la majorité relative (l'âge départageant les candidats en cas d'égalité de suffrages).

"Le Maire et les Adjointes sont élus par les Conseillers Municipaux".

"Nul ne peut être Maire s'il n'est pas âgé de 21 ans".

N.B. : les Conseillers Municipaux citoyens de l'Union Européenne ne peuvent pas être maires ou adjoints, ni même grands électeurs aux élections sénatoriales.

LE RECENSEMENT A 16 ANS

(Loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)

Depuis le 1^{er} janvier 1999 tous les jeunes gens, garçons et filles, de nationalité française doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile durant le mois de leur 16^e anniversaire.

Cette attestation est indispensable pour participer à la journée d'appel à la préparation à la défense, pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis moto et auto, ...).

Cette attestation est aussi demandée lors de l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

RESULTATS DU REFERENDUM DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2000

Ancien article 6 de la Constitution du 4 octobre 1958

"Le Président de la République est élu pour sept ans au suffrage universel direct".

Inscrits Cercottois : 512

Votants : 208 - Nuls : 38 - Exprimés : 170 - OUI : 121 - NON : 49

Désormais le Président de la République est élu pour 5 ans.

Les prochaines élections présidentielles auront lieu en 2002.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Il est fixé pour les communes de 500 à 1499 habitants à 15 Conseillers.

Les règles de parité (un nombre égal de candidats de chaque sexe) ne concernent que les communes de 3500 habitants et plus.

Tout candidat doit avoir 18 ans et jouir de la nationalité française ou la citoyenneté d'un Etat membre de l'Union Européenne et avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée ; les sur-sitaires sont ainsi éligibles. Cette obligation ne couvre plus que les obligations de recensement et de "parcours de citoyenneté" (qui s'applique désormais aux jeunes femmes).



Au Conseil Municipal

Extraits des réunions du Conseil Municipal

Les Membres au 1^{er} janvier 2000
 Phippe SAVOURE-LEJEUNE, Maire
 Michel SURAND et
 Jean LECAS, Adjoints
 Jack GALERNE,
 Elisabeth BOUCHER,
 Thierry SOUFFRIN,
 Bernard MATHIEU,
 Robert CATEL,
 Jean-François CAILLAUD,
 Martine TROCHET,
 Jean-Luc CONNIN
 Chantal FANON.

9 FEVRIER

- Signatures des actes notariés le 12 Janvier 2000 pour la vente du pavillon 50, Route Nationale et du terrain industriel de 5 000 m².
- Demande de subvention D.G.E. pour les travaux aux classes du Primaire.
- Décide de l'achat de la tronçonneuse louée faisant suite à la tempête du 26 Décembre 1999.
- Achat d'un portable pour l'employée de la garderie et de la cantine.
- Pose d'un carrelage dans le bureau du receveur de la Poste.
- Participe pour 50 % du séjour en classe de neige d'une élève en CM2 à l'école St Paul - Bourdon Blanc.

- Exposition du Schéma directeur de la révision partielle du SDRUO du 25 Février au 9 Mars en mairie.
- Décide la pose de bordures de trottoirs au niveau du 305, rue du Chêne Brûlé.
- Communication de la circulaire préfectorale du 10 Janvier 2000 sur les débits de boisson.

20 MARS

- Adopte le compte administratif de l'exercice 1999.
- Vote à l'unanimité le budget primitif 2000 qui avait auparavant été préparé en Commission Générale le 16 mars (voir finances).
- Décide de ne pas augmenter les taux des quatre taxes des contributions directes.
- Décide de résilier le contrat des photocopieurs avec la Société Corex et de passer un contrat pour 3 photocopieurs avec 3 maintenances avec la Société Dankas.
- Suite à la vente du terrain RN 20, décide le remboursement anticipé du prêt de 600 000 francs contracté en 1999.
- Demande de subvention de l'Etat pour les constructions d'une classe et d'un restaurant scolaire rue de l'Eglise.
- Décide de confier une mission à la DD. Equipement pour les travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole Primaire.

- Demande l'annulation du projet d'Intérêt Général sur le tracé de la déviation de la RN 20 et délègue M. le Maire pour tenter les actions en justice nécessaires conjointement avec la commune de Chevilly.
- Approuve les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal du Pays Loire Beauce précisant que «ce dernier réalise ou fait réaliser les études préalables à la mise en place des zonages d'assainissement».
- Décide de reconduire la convention avec l'U.F.C.V. du Loiret pour l'organisation d'un Centre de Loisirs à Gidy et fixe les participations demandées pour le centre de loisirs et le mini-camps.

3 MAI 1999

- Approuve la modification de l'article 4 du statut du Syndicat Mixte pour la révision partielle du S.D.R.U.O. : «Le Syndicat est prolongé jusqu'à l'achèvement de la procédure de révision... et jusqu'à l'épuisement des contentieux actuels et futurs...»
- Le schéma directeur «partie périphérique» du S.D.R.U.O. approuvé le 31 Mars 2000 est consultable pendant un mois en Mairie.
- Enquêtes publiques pour la reprise des espaces communs du lotissement du Buisson et de la Gibelotterie ainsi que la voie partant de la RN 20 au cimetière.

Au Conseil Municipal



- Décide de vendre à la SCI ADA TP de Gidy environ 260 m² de terrain jouxtant sa propriété RN 20.
- Subvention accordée de l'Etat pour l'aménagement de la cour du Primaire et les travaux de réfection de l'éclairage public et des deux portes des deux classes du primaire.
- Refus de la demande de subvention pour les travaux de construction de la classe et du restaurant scolaire.
- Confie une mission à la SARL d'Architecture Rouault Mondine Besnard de Pithiviers pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une classe, rue de l'Eglise.
- Le Conseil entérine le dossier de consultation et décide de lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement de la cour du Primaire.
- Résiliation du contrat avec les Transports Pitou d'Ingré pour le transport au collège de Fleury les Aubrais à la demande du Conseil Général du Loiret.
- Décide de créer un poste d'A.T.S.E.M. à l'école Maternelle.
- Compte-rendu du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères du 20 Avril 2000.
- M. le Maire informe qu'il est intervenu auprès de la direction de la Poste sur le projet de modification des ouvertures du bureau (à la réduction) et aussi afin que les horaires de l'employée contractuelle au guichet ne soit pas réduit de 14 heures par semaine.

7 JUIN 2000

- Don des anciens lampadaires de la RN 20 à l'Ecurie d'Orléans pour le stade de sports mécaniques de Sougy.
- Requête contre les déviations de la RN 20 enregistrée au Greffe du tribunal administratif d'Orléans le 21 Mars 2000.

- Décide le classement des espaces communs du lotissement du Buisson et du lotissement de la Gibelotterie ainsi que la voirie reliant la RN 20 au cimetière suite à la suppression des passages à niveaux.
- Revalorise l'indemnité du Maire conformément à la loi du 5 Avril 2000.
- Entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres en attribuant le marché à l'entreprise Eurovia Centre Loire pour l'aménagement de la cour du Primaire.
- Décide d'acquérir des parts sociales auprès de la Société Locale d'Epargne «Les Mauves».
- Décide que seules les Entreprises ou Sociétés qui ne produisent pas de déchets ménagers ne seront pas soumises à la taxe des ordures ménagères.
- Embauche de Mme PIGNOUX sur un poste à temps complet en remplacement de Mme BARANGER Chantal.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié avec Louis Dreyfus Communications (LD COM) pour la servitude d'artère de télécommunications Paris-Tours (fibres optiques).
- Communication de la réglementation sur les ralentisseurs.
- Jury d'assises - la commune est désignée pour établir la liste annuelle faisant suite au recensement de 1999.

5 JUILLET 2000

- Démission du Conseil Municipal de M. CONNIN Jean-Luc pour «raison personnelle».
- Approuve la modification du plan d'occupation des sols (voir urbanisme).
- Décide que les recettes provenant du cimetière seront affectées en totalité au budget général de la commune.

- Décide de ne pas augmenter le prix de la location de la salle pour les Cercottois et pour les associations (gratuit) et pour les hors commune fixe à 3 000 F le coût de la location pour un week-end.
- Autorise M. le Maire à signer une convention «Dialoge» avec EDF-GDF.
- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour les trois budgets des exercices de 1995 à 1998 - «aucune injonction ni réserve». M. le Maire remercie Melle BAILLON.
- Augmente le prix du repas à la restauration scolaire à 18,85 F (au lieu de 18,70 F).
- Décide de ne pas augmenter le prix du ticket à la garderie soit 10 F et décide de l'ouverture de ce service à 7 h 15 (au lieu de 7 h 30).
- Demande l'ouverture d'une quatrième classe pour Septembre 2000.
- Projet de la classe maternelle et du restaurant scolaire.
- Dénomme «route du Moulin» la voie de la route de Gidy jusqu'au château d'eau (CV n° 4).
- Recrutement de Mme BORE, agent administratif à la Mairie.
- Changements des horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie : ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
- Voyage annuel du centre médico social de la région d'Artenay du 22 Juin annulé.
- Information du changement du gardien de l'Eglise (l'Abbé Augustin GURGUL succède à l'Abbé BACONNET).
- Décide de ne pas octroyer de subventions de fonctionnement aux écoles privées du Primaire ni au centres de formation d'apprentis.

SEIT

Hydraulique

c'est...
 plus de 50 années
 d'expérience,
 de passion
 de savoir-faire
 dans la maîtrise
 et l'application
 des technologies
 des métiers de l'eau,
 de l'électricité
 et des automatismes.

Spécialisée dans l'hydraulique urbaine et rurale, intervient dans des domaines tels que :
 l'eau potable, le traitement, les eaux : usées, pluviales et industrielles, l'irrigation.

SIEGE SOCIAL :

1020, rue des Bordes - SARAN - B.P. 108
 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
 Tél. 02 38 52 22 00 - Télécopie 02 38 52 22 10
 E-mail: seit@seit.fr



Au Conseil Municipal

5 SEPTEMBRE 2000

- Etat des actes de vandalisme.
- Convention de délégation pour le Conseil Général du Loiret pour le transport au collège André CHENE.
- Ouverture d'une 4^e classe depuis la rentrée avec 85 enfants scolarisés.
- Embauche de Mme GRANDJEAN Christine, agent d'entretien, à compter du 7 Septembre pour assurer la traversée des enfants, aider au service de la cantine, le ménage de la salle polyvalente les lundis matins et le service des vins d'honneur.
- Approuve les plans établis pour la construction d'une classe et d'un restaurant scolaire et décide la démolition des bâtiments annexes dans le parc (ancien arsenal et les deux garages).
- Décide la mise en forme de la voie latérale au fossé de la reître entre la RN 20 et la route du Moulin, dénommé CR7Bis «Chemin du Bas du Moulin».
- Accorde sa garantie partielle financière à l'O.P.A.C. pour les trois logements locatifs du 48 RN.
- Décide de ne plus assurer l'entretien des espaces communs des locatifs rue Germaine Bourdeaud.

- Etablit les tours de rôle pour le référendum du 24 septembre 2000.
- Décide que la main courante du terrain de football sera posée par la SCI ADA TP.
- Offre le vin d'honneur pour le cross des Sapeurs-Pompiers du 17 Décembre 2000.

15 NOVEMBRE 2000

- Approuve le dossier de consultation pour les travaux de construction d'une classe et d'un restaurant scolaire.
- Décide la construction d'un hangar métallique sur toute la longueur du hangar actuel route de Gidy.
- Décide de verser à M. PRIEUR, Percepteur de la commune l'indemnité de conseil pour 2000.
- Décide de faire partir les enfants du CM2 en vacances de neige avec l'Œuvre Universitaire du Loiret du 17 au 25 Février 2001 et participe pour 50 % du séjour.
- Donne son accord pour la mise en place d'un service de médecine professionnelle dépendant du CDFPT pour les agents communaux.
- Remaniement cadastral pour le quartier Est décidé par arrêté préfectoral du 21 septembre 2000.

20 DECEMBRE 2000

- Décide de confier à M. Luc GILBERT une mission de catégorie 2 de Coordonateur Sécurité Protection de la Santé pour les travaux 2001 de la classe et du restaurant scolaire.
- Décide de se désister de la requête engagée devant le Tribunal Administratif d'Orléans contre M. le Préfet du Loiret pour les déviations de la RN 20.
- Renouvelle son adhésion à l'ANATEEP et à l'ADATEEP pour les transports scolaires, péri et post scolaires pour l'an 2001.
- Décide d'accorder sa garantie partielle financière sur les prêts contractés par la SA HLM BATIR CENTRE pour la construction de cinq maisons locatives groupées dans le lotissement du Chêne Brûlé 1 (vote contre : M. GALERNE - M. CAILLAUD - Mme FANON).
- Décide de poser la main courante après la réfection du terrain de football route de Gidy.
- Embauche de M. MOREAU Jérôme agent d'entretien en remplacement de M. CAILLEAU Marcel (en congé de fin d'activité).

Voir aussi les décisions du Service Assainissement.

EN BREF... EN

LE PAVILLON 50 ROUTE NATIONALE

Il a été inauguré en 1989 et avait été construit pour loger la famille du directeur de l'école qui habitait une partie du



rez-de-chaussée de la Mairie ainsi que l'étage. En 1993, ce pavillon a été désaffecté à la demande des instituteurs et après avoir été loué plusieurs années, il a été mis en vente.

LE TERRAIN INDUSTRIEL DE 5 000 M²

Vendu à la Sté Conforama il a été acheté par la commune par l'intermédiaire d'une procédure d'expropriation qui s'est terminée fin 1991. Sur ce terrain était implantée une ancienne station ser-

vice «Shell» dont les bâtiments ont été démolis en décembre 1991. N.B. - Dans les années 1960, on comptait dans notre commune, le long de la RN 20, 7 stations service.



A Cercottes en 2000



Créée par Joël TENDRON, l'entreprise fut par la suite rachetée par M. ORLIAGUET et comprend maintenant les sites de Paris, de Montargis et de Cercottes. Actuellement 55 personnes travaillent sur ce site de 3 000 m².



26 mai

CONCERT A L'EGLISE SAINT MARTIN

Ce vendredi, l'Espérance de Gidy a assuré son dernier concert de l'année à Cercottes.



Ce fut un concert joué avec des costumes flambrants neufs et sous la houlette de Christophe DELAFOY.

Morceaux d'anthologie tels que «La marquise égyptienne» de Strauss, «La suite espagnole» de Laloï puis avec un registre plus populaire, l'Harmonie a su transmettre aux spectateurs leur passion pour la musique.

10 juin

FETE DE FIN D'ANNEE DES ECOLES

Ce samedi, la kermesse s'est déroulée dans le parc municipal rue de l'Eglise.

Accompagnés de leurs enseignants, les enfants ont présenté un programme composé de chants et rondes et interprétés par des animaux originaires d'une ménagerie magique.

La troupe folklorique La Halliéro a pour sa part proposé un répertoire de musiques et danses, avec échasses d'antan.

Ce fut aussi l'occasion pour Monsieur le Maire accompagné de Mlle BAILLON, secrétaire de mairie, de remettre en fin de spectacle le dictionnaire ou l'Atlas - souvenir du cycle primaire - pour les sept enfants du CM2 : Rémi Dufeutrelle, Louise Asselin de Beauville, Marion Barrault, Guillaume de Smet, Sébastien Belloc et Cindy Gudin.



11 juin

BARBECUE DU BUISSON NOIR

Saluons l'initiative des habitants du lotissement du Buisson qui ont plaisir à se retrouver entre voisins et amis pour déguster quelques saucisses, merguez... arrosées d'un bon verre de vin et accompagnées d'entrées et desserts (faits spécialement par chacun et mis en commun).



L'après-midi s'est partagée entre pétanque, football, scrabble et promenade. Une belle journée et félicitations aux participants et organisateurs ainsi que remerciements à Monsieur le Maire et son épouse.

14 juin

JURY D'ASSISES

Pour la première fois et ce suite au recensement de la population de 1999, la commune de Cercottes vient d'être désignée par arrêté préfectoral du 28 avril 2000 pour établir la liste annuel du Jury. Les communes de Lion en Beauce, Ruan, Trinay, Huêtres sont regroupées à Cercottes.



A Cercottes en 2000

14 juin

«ENTREE EN SIXIEME»

Ce mercredi matin, les 5 futurs collégiens prirent le car pour se rendre au collège André CHENE.

M. le Maire et Melle BAILLON, secrétaire de mairie, les ont rejoints et les ont accompagnés pour la visite de l'établissement.

Ensuite et avant le retour en car à midi, ils furent répartis dans plusieurs classes afin d'assister aux cours et de les préparer à la prochaine rentrée.

22 juin

VOYAGE ANNUEL DU CENTRE MEDICO SOCIAL

Malgré les 12 personnes inscrites pour notre commune, le voyage à Montargis dû être annulé faute de participants au niveau du canton.

22 juin

GOUTER DE FIN D'ANNEE

Tous les enfants de l'école, les institutrices, M. le Maire, les deux adjoints, Mmes BARANGER et MATHIEU et la secrétaire de mairie étaient réunis dans le parc pour trinquer à la fin de l'année scolaire 1999/2000 néanmoins tendue.

Le goûter est organisé et offert par la commune.

24 et 25 juin

FETE ET FEU DE ST JEAN

Samedi soir, malgré la fraîcheur, la troupe de Western Country a su chauffer l'ambiance en faisant participer le public en attendant l'embrasement du traditionnel feu.



Après avoir présenté plusieurs chorégraphies, les danseurs costumés en cowboys ont invité le public à se joindre à la danse.

Dimanche après-midi, le concours de boules a connu un vif succès.

29 juin

POT DE DEPART DE MADAME BARANGER

Les parents et la Mairie se sont associés pour organiser comme il se doit un pôt de départ pour Mme Chantal BARANGER, employée à la commune depuis le 13 septembre 1979 et qui assurait entre autres la responsabilité de la cantine et l'animation de la garderie depuis la création de ce service en 1996.



Mme BARANGER laissera beaucoup de souvenirs... et les manifestations : cadeaux, dessins des enfants, témoignages de sympathie, etc... ont attesté la gratitude de chacun...

Mille mercis Mme BARANGER !

13 juillet

«FEU D'ARTIFICE»

Avec la distribution de torches et de lampions, un bon nombre de Cercottoises et de Cercottois se sont retrouvés pour la traditionnelle retraite aux flambeaux entraînés par la musique de Gidy. Après une halte rafraichissante, tout le monde se retrouvait sur le terrain de football pour assister au tir du feu d'artifice. Cette année, un «2000» dans les cieux de Cercottes terminait le feu.

Un bal clôturait cette agréable soirée à la salle polyvalente.

19 juillet

«MAISONS FLEURIES»

Les membres du Comité Départemental du Fleurissement en compagnie de M. LECAS, 2^e adjoint, visite les maisons et potagers fleuris. Les prix sont ensuite remis au parc des expositions d'Orléans courant avril.

Recensement



RECENSEMENT DE LA POPULATION AU 8 MARS 1999 (POPULATION MUNICIPALE)

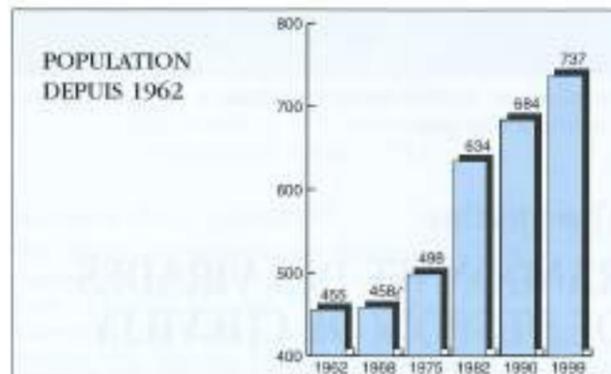
CERCOTTES = 737 habitants au 8 mars 1999.

Population totale = 742 habitants

Superficie = 2 424 hectares

soit 355 hommes et 382 femmes

dont 33 habitants de 75 ans ou plus et 196 jeunes de moins de 20 ans



LE LOGEMENT

292 logements dont 271 résidences principales + 3 résidences secondaires,

+ 18 logements déclarés vacants.

205 logements ont été construits après la dernière guerre mondiale.

73,4 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

LA POPULATION ACTIVE

408 personnes sont actives (211 hommes et 197 femmes) dont 24 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint.

337 travaillent en dehors de la commune dont 30 hors du département.

L'AUTOMOBILE

27 ménages seulement n'en ont pas.

Département du Loiret

618 126 habitants - 6 775 km²

Taux de chômage = 10,4 %

3 arrondissements, 41 cantons, 334 communes

(+ 37 514 habitants)

Arrondissement d'Orléans

402 580 habitants soit 137 habitants/km²

Taux de chômage = 9,7 %

24 cantons et 122 communes

L'arrondissement a gagné 28 823 habitants

Arrondissement de PITHIVIERS

5 cantons et 86 communes = 57 120 habitants

Arrondissement de Montargis

12 cantons et 126 communes = 158 426 habitants

Canton d'Artenay

10 communes = 8 251 habitants (moins 46 habitants).

N.B. = Par décret du 16 novembre 1998, la commune de Châteaurenard pris le nom de Château-Renard (45083).

RECENSEMENT AGRICOLE

Un recensement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'outremer a débuté le 1^{er} octobre et se terminera le 31 janvier 2001. Il est organisé par les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la pêche.

Le recensement agricole permettra ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir : politique agricole commune, pour l'Union Européenne ; loi d'orientation agricole, pour le gouvernement ; gestion de l'espace et aménagements du territoire...

Les derniers recensements sont de 1979 et 1988.

Le schéma Départemental des Structures Agricoles : Un arrêté préfectoral du 13 décembre 2000 fixe la politique d'installation dans le département des exploitations.

Elections des membres de la Chambre d'Agriculture le 31 janvier 2001.

«Le chêne brûlé»

TERRAINS À BÂTIR

1^{ère} PHASE : Commercialisation 1999 - 2001 = **51 terrains**

2^{ème} PHASE : Commercialisation Fin 2003 à 2005 = **55 terrains**

Entièrement viabilisés - Gaz possible - Libre choix du constructeur

RENSEIGNEMENTS
et VENTES :



25, Avenue Dauphine
45100 ORLÉANS
Tél. 02 38 56 97 97
Fax 02 38 56 00 15



24, Rue du Pot de Fer
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 79 75 43
Fax 02 38 79 75 44



A Cercottes en 2000

COURS DE GUITARE

Roger PERRAUT, professeur de musique et passionné du flamenco, proposait tous les vendredis à partir de 17 h 30 des cours de guitare classique à Cercottes. Ces cours ont cessé depuis septembre 2000 à défaut de candidats. Tél. 02 38 69 04 78.



3 septembre

CONCOURS DE BOULES DES POMPIERS

4 septembre

REUNION DES PARENTS DU COLLEGE

Rendez-vous devenu régulier pour les élèves et leurs parents quelques jours avant la rentrée au collège André Chêne de Fleury les Aubrais.

M. INGOLD, Principal, était accompagné de M. DESBOIS, qui répondirent aux questions des parents et rappelèrent les règles de discipline qui sont exigées (pas de portable...).

M. SAVOURE-LEJEUNE, Maire assisté de Mlle BAILLON, secrétaire de mairie, de M. SURAND, 1^{er} adjoint, a rappelé l'obligation d'être en possession de la carte personnalisée remise gratuitement en Mairie à chaque trajet et il est aussi présenté M. JUMEAU, Directeur des Transports Dunois, entreprise qui assurera le service de transports des 29 élèves à cette rentrée.

10 septembre

MARCHE DU COMITE DES FETES

120 marcheurs sont venus participer à la randonnée pédestre ce dimanche. Les marcheurs les plus chevronnés ont commencé de très bonne heure pour le plus long parcours des 16 km tandis que les amateurs se limitaient aux 8 km.



Un point de ravitaillement était basé à mi-parcours afin d'arriver à bon port.

17 septembre

RANDONNEE DES VIRADES DE L'ESPOIR DE CHEVILLY

Pour la 3^e Virade de l'Espoir de Chevilly, outre les marches et animations, il y avait la randonnée de l'Espoir.

Cette randonnée de 51 km traversait 10 communes du canton dont notre commune vers 7 h 50.

La commune avait mis en place des tables devant le local pompiers pour un arrêt-ravitaillement.

Le but des Virades de l'Espoir est une journée consacrée à la lutte contre la Mucoviscidose : maladie génétique qui touche principalement les enfants dès la naissance...

24 septembre

REFERENDUM

13 octobre

PIQUE ANTIGRIPE DES AINES

Dans le cadre de programme préventif destiné à protéger les personnes âgées, ce vendredi à 8 h 30 précises -en dix minutes, une trentaine de personnes de 65 ans et plus se



sont fait vacciner gratuitement par le Docteur Rémi LEFEVRE du cabinet médical de CHEVILLY.

Le risque d'attraper une grippe est désormais pour eux doublement diminué.

Actualité en bref



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX GIDY-CERCOTTES-HUETRE

Mairie de Gidy - 02 38 75 35 98

Réunion du 23 mars 2000 :

- Adoption du budget primitif 2000
- Travaux de renforcement et bouclage du réseau de la rue de la Renardière à Gidy
- Prix du m³ d'eau : de 0 à 100 m³ : 3,25 F
de 101 à 500 m³ : 2,95 F
- Ets Servier : 2,55 F - Autoroute A10 : 2,65 F
- Commune de Sougy : 2,75 F

Réunion du 27 juin 2000 :

Résultat de la consommation (facturation 2000) : augmentation des abonnés qui passent de 934 à 990.
Gidy : 591 (534 en 1998, 552 en 1999).
Cercottes : 308 abonnés (282 en 1998, 291 en 1999)
Huêtre : 84 - Servier : 3 et autoroute A14 : 4.

Consommation :

Cercottes : 43 954 m³ (41 601 m³ en 1999 et 43 242 m³ en 1998 - 45 822 m³ en 1997 - 46 945 m³ en 1996).
Huêtre : 19 830 m³ Gidy : 75 207 m³
Autoroute A10 : 37 309 m³ Servier : 81 086 m³

Réunion du 5 décembre 2000 :

- Adoption du budget supplémentaire 2000
- Renouvellement du contrat avec la S.E.I.T. pour la surveillance de deux stations de pompage
- Décide d'augmenter le prix de vente de l'eau pour l'année 2001 de 0,05 F. M. le Maire de Cercottes vote contre cette augmentation.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RETREVE CERCOTTES-GIDY-SARAN

Mairie de Gidy - 02 38 75 35 98

Ce budget voté le 23 mars 2000 ne comprend plus de remboursement d'annuité d'emprunt.

Participation des communes :

Gidy : 10 000 F
Cercottes : 10 000 F
Saran : 5 000 F

LA RETREVE sur Cercottes est orientée d'Est en Ouest. Elle entre au niveau de la route départementale 97 à l'extrême Nord-Est, reçoit un affluent "l'Ardelet", traverse le champ de tir (terrain militaire) et sort de la forêt pour s'écouler dans un large talweg entre les longs domaines, le Chêne Brûlé et la ligne SNCF.

Elle traverse cette ligne au nord du Bourg et reçoit un affluent, le ruisseau du Renard qui vient aussi de la forêt d'Orléans.

Le ruisseau du Renard suit la limite Sud de la Commune, traverse les fosses Guillaume, la ligne SNCF et la RN20 puis bifurque vers le Nord, en passant par le gouffre de la Chaise avant de rejoindre la Retrève.

La Retrève continue vers l'Ouest, traverse l'autoroute A10 (buse) et s'écoule vers GIDY, BRICY et COINCES.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION

Mairie de Neuville-aux-Bois

Rue Félix Desnoyers - 45170 - 02 38 80 40 17

Réunion du 9 mars 2000 :

- Adoption du budget primitif 2000 et fixation des cotisations des communes : 337,50 F par habitant (+ 33 % d'augmentation) pour un ramassage par semaine.
- Cette augmentation est expliquée par la mise en place de la collecte sélective : achat de conteneurs, de bacs à roulettes, de conteneurs à verre et à papier et aux nouvelles prestations de traitement des déchets : incinération des ordures ménagères et tri des emballages ménagers à l'UTOM de Saran depuis juillet et la revalorisation des tarifs de la SOCCOIM de 25 % (pour l'achat de véhicules à double compartiment).

Les Elus du canton d'Artenay étaient invités à une réunion le 15 mars 2000 au sujet de la Collecte sélective.

Réunion du 9 mars 2000 :

- Attribution du marché à la Société TEMACO et ECOVERT pour l'achat des poubelles, des bacs et conteneurs pour un montant total de 2 941 338 FTTC.
- Convention avec la SOCCOIM pour utiliser la plateforme arrière de Chaingy (coût : 35 F HT/tonne).
- Adhésion à l'Association AMORCE.



Le Syndicat a lancé le tri sélectif depuis juillet 2000, une poubelle avec un couvercle jaune a donc été remise à chaque propriétaire. Lors de la Fête des Fleurs, un stand sur le tri sélectif avait été prévu.

En cas de vol, une déclaration en Gendarmerie sera nécessaire. Les "grosses ordures" ou objets encombrants sont à déposer en déchetterie : celle du Canton est située à Artenay, route de Neuville-aux-Bois (près de la station d'épuration) et est ouverte les LUNDIS et SAMEDIS de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le ramassage des Ordures ménagères a lieu le mardi matin et a été confié à l'Entreprise ONYX Centre de Chaingy.

Deux conteneurs VERRE et PAPIERS sont à votre disposition près du terrain de football route de Gidy et depuis août 2000, deux autres conteneurs sont rue du Chêne Brûlé près du Cimetière. Le financement de ces enlèvements est depuis 2000 assuré par le Syndicat (auparavant par la Commune).

LE BUDGET DE LA COMMUNE A ÉTÉ VOTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2000 :

LES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS EN 2000

- Acquisitions de matériels = 294 271 F
 - Rallonge de la lame niveleuse de déneigement
 - 1 tronçonneuse
 - 1 tracteur-tondeuse, 1 tondeuse tractée, 1 bétonnière
 - Matériel informatique et mobilier de bureau pour la Mairie
 - Achat de jardinières et de poubelles en pierre
- Terrain de football : main courante (qui sera posée après la réfection du terrain) = 132 569 F
- Bâtiments communaux = 68 784 F
 - Changement de deux fenêtres à la Mairie
 - Remplacement de portes : salle polyvalente, atelier
 - Charpente du hangar route de Gidy
 - Réfection du carrelage du bureau du receveur de la Poste
 - Démolition de la cheminée extérieure à la Poste
- Rue du Chêne Brûlé = 44 975 F
 - Pose de bordures de trottoirs et enrobé
- CV n° 4 + Chemin de la Borde = 21 000 F
 - pose de bordures de trottoirs et gravillonnage des chemins
- Travaux Route Nationale 20 = 196 080 F
 - Pose de lampadaires pour l'éclairage public (de la station service Avia à Orléans Sud Auto) par l'entreprise d'Hennin d'Orgères en Beauce (28) + solde des travaux 1999.
- Rues du Chêne Brûlé, de l'église, des Sorbiers, du Buisson Noir, routes de la Chaise et de Gidy et lieudit «La Touche» = amélioration de l'éclairage public (changement des lanternes) par l'Entreprise Ei EERC.
- Mise en forme du CR7Bis = 110 000 F
 - dit du «Bas du Moulin» (réalisation janvier 2001) par l'Entreprise Eurovia centre Loire
- ECOLE PRIMAIRE = 529 000 F
 - Pose de volets roulants dans la 4^e classe (préfabriqué) et d'un lino par les employés communaux.
 - Réfection de l'éclairage aux normes, changements de deux portes en bois par des portes de sécurité, réfection des peintures intérieures et pose de lièges pour les deux classes.
 - Réfection entière des toitures des deux préaux en ardoises (qui avait subi des dégâts suite à la tempête de Décembre 1999).
 - Aménagement de la cour (rampe handicapés, enrobé).
 - Frais Appel d'Offres.
 - Mission Maîtrise d'Œuvre Subdivision Orléans Nord
- Construction d'une classe = 181 44 F
 - et d'un restaurant scolaire, rue de l'église
 - Levé topographique + Appel Offres Ouvert

Les subventions obtenues : 254 087 F.
- Amendes de police + redevance des mines sur le pétrole + D.G.E. + Subvention «Tempête» + subvention du Conseil Général.

Les dégâts causés par la tempête de décembre 1999 s'élèvent par la commune à environ 100 000 F (sans compter la main d'œuvre des employés communaux).



Réception de chantier

LES SECTIONS S'EQUILIBRENT avec les opérations d'ordre et intégrant le résultat 1999 pour le FONCTIONNEMENT et l'INVESTISSEMENT à 9 695 730 F.

Fonctionnement = 4 209 722 F

Charges à caractère général	= 1 286 000 F
Charges de personnel (employés)	= 1 127 200 F
Autres charges de gestion courante*	= 721 249 F
Charges financières	= 103 661 F
Virement à la Section Investissement	= 971 612 F

Investissement = 3 649 612 F

Remboursement en capital des emprunts	= 460 694 F
- Remboursement anticipé emprunt	= 600 000 F
- Acquisitions de parts sociales C.E.	= 1 300 F
- Acquisition de matériel, meubles	= 480 606 F
- Ecole Primaire	= 500 000 F
- Main courante du terrain de football	= 60 000 F
- Classe + Restaurant scolaire	= 520 000 F
- Travaux Route Nationale 20	= 176 500 F
- Travaux Voirie	= 350 000 F
- Réserves (déficit) exercice 1999	= 500 512 F

* AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

comprend entre autres les dépenses suivantes :

- Collège André Chêne (construction)	= 120 000 F
- Classe de Neige St-Paul-Bourdon Blanc	= 1 000 F
- Contingent Départemental Service Incendie	= 78 000 F
- Syndicat Intercommunal de la Retrêve	= 10 000 F
- Syndicat Intercommunal Ordures Ménagères	= 250 425 F
- Syndicat Intercommunal du Pays Loire Beauce	= 2 772 F
- Centre de Loisirs UFCV (juillet 2000)	= 15 000 F
- Piscine St Jean/Ruelle (2 classes du Primaire)	= 5 000 F
- Refuge des Animaux de Chilleux-aux-Bois	= 774 F
- Judo Club d'Artenay	= 700 F
- Foyer Social du Collège André Chêne	= 1 200 F
- Fondation pour la Recherche Médicale	= 1 000 F
- Centre Communal Actions Sociales	= 27 000 F
- Dictionnaires ou Atlas CM2	= 3 000 F

RECETTES FONCTIONNEMENT	= 4 209 722 F
- Vente de produits	= 222 653 F
- Impôts et taxes	= 2 481 895 F
- Dotations, subventions	= 886 107 F
- Autres produits	= 30 680 F
- Produits financiers	= 34 699 F
- Produits exceptionnels	= 54 000 F
- Excédents (exercice 1999)	= 499 688 F

INVESTISSEMENTS	= 3 649 612 F
- Subventions	= 123 357 F
- Remb.Emprunts Sce Assainissement	= 591 833 F
- EC,TVA.	= 294 948 F
- Taxe Locale d'Equpeement	= 100 000 F
- Réserves (déficit d'exercice 1999)	= 500 512 F
- Placements	= 300 000 F
- Vente terrain industriel	= 600 000 F
- Vente pavillon 50, route Nationale	= 700 000 F
- Virement Section Fonctionnement	= 971 612 F

PLACEMENT DE 300 000 F

300 000 F ont été placés en Bons du trésor en 1996 ; il n'a pas été nécessaire en 2000 de les déplacer.

ANNUITE DE LA DETTE 2000 = 564 354,17 F + 600 000 F

EMPRUNT DU CREDIT AGRICOLE :

L'emprunt de 600 000 F contracté au taux de 4,22 % sur 2 ans a été remboursé par anticipation dès l'encaissement de la vente du terrain industriel de 5 000 m² à CONFORAMA.

LES EMPRUNTS DE LA COMMUNE au 31/12/2000

- Un prêt contracté en 1992 pour 12 ans pour le réaménagement de la Mairie (renégocié en 1999).
- Le 2^e et le 3^e concernent les travaux de voirie réalisés en 1994 pour 10 ans pour les rues Charron et des Sorbiers et la Voie latérale à la voie SNCF et le 4^e les travaux réalisés en 1999 de réfection des trottoirs et de l'éclairage public RN20 pour une durée de 12 ans
- + deux emprunts du Service Assainissement (voir ci-après).

LES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Ils n'ont pas été augmentés en 2000 et sont inchangés depuis 1996.

Le produit fiscal desdites taxes est de 2 161 495 F

Taxe Habitation	= 9,73 % = 363 902 F
Taxe Foncière sur le bâti	= 17,04 % = 589 243 F
Taxe Foncière sur le non bâti	= 42,20 % = 89 042 F
Taxe Professionnelle	= 9,22 % = 1 119 308 F

L'Etat a réformé depuis plusieurs années plusieurs taxes et verse actuellement 301 184 F d'allocations compensatrices (allocations qui répondent à des critères d'attribution) et qui ne compensent pas en totalité les ressources que la Collectivité aurait dû encaisser.

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce budget 2000 intégrant le résultat de l'exercice 1999 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 164 370 F avec opérations d'ordres.

La Taxe d'assainissement est de 7,98 F/m³ (identique à 1999) et payable dans le quatrième trimestre de l'année.

L'annuité de la dette s'élève à 93 883 F dont 59 183 F en capital comprenant trois emprunts : un qui avait été contracté en 1981 pour 30 ans et un second contracté en 1983 pour 20 ans ; ces deux prêts ont été renégociés en 1995 et concernent les travaux de tout-à-l'égout, rue des Sorbiers, rue de l'Eglise et rue Charron. Le troisième de l'Agence Bassin Loire Bretagne contracté pour 10 ans d'une annuité fixe en capital de 15 000 F (sans intérêts) est à terme en 2000.

La taxe de raccordement à l'égout est de 15 000 F par habitation neuve.

Ce budget s'équilibre sans subvention de la commune depuis 1996.

L'étude de diagnostic et de zonage d'assainissement réalisée par la Société HYDRATEC de Savigny-le-Temple (77) d'un coût de 306 255 F TTC est terminée. Cette étude qui s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau a permis au Conseil de délimiter les zones d'assainissement collectifs et non collectifs ainsi que le zonage des eaux pluviales.

Une enquête publique a eu lieu du 9 novembre au 13 décembre 2000. M. DE SAVOYES Bernard a été désigné Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif. Le Conseil a ensuite approuvé le plan de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales le 20 décembre 2000.

Des travaux de construction d'un nouveau réseau eaux usées auront lieu en 2001 en partie rue des Buttes, rue du Chêne Brûlé et route de Gidy qui ont été attribués à l'Entreprise T.P.L. après une procédure d'appel d'offre pour un coût de 961 267 F TTC.

A la fin des travaux, des tests seront réalisés par l'Entreprise CRC (Contrôle Réseau Centre) de Vendôme (41).

LA FUTURE STATION D'EPURATION

Le Conseil, le 5 septembre 2000, a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre publique à la Direction Départementale de l'Équipement pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Des études sont nécessaires avant la réalisation de cet ouvrage public dont l'étude diagnostique et le zonage d'assainissement - maintenant terminés - ainsi que d'autres, comme une étude de boues avant la demande d'autorisation de rejet et la constitution du dossier technique pour la construction. Le 20 décembre 2000, l'étude de boues a été confiée à la Société AGRO DEVELOPPEMENT.

D'après le planning prévisionnel, la nouvelle station d'épuration, qui serait implantée à l'ouest de la commune, afin de tenir compte du périmètre de captage du château d'eau et des servitudes existantes, devrait être en service fin 2004.

Le Conseil, lors de sa séance du 15 janvier 2001, a décidé d'implanter la future station d'épuration sur la parcelle cadastrée section ZA numéro 25 appartenant à M. & Mme Jarry de Gidy.

Ont voté contre : M. Galerne, M. Catel - Abstention : M. Caillaud.



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

La commune finance ce budget avec une subvention "Galette avec animation", piqûre contre la grippe, repas des anciens à l'Auberge de la Forêt, transports au Centre Commercial de Saran, etc (Voir "A Cercottes en 2000") et ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES :

Le Centre Médico Social de la Région d'Artenay (pour le colis de Noël et le voyage). Le voyage prévu à Montargis n'a pu avoir lieu compte-tenu du peu de participants des autres communes du Canton.

Et octroi des aides en cas de nécessités.

RAPPEL

5 F aller et retour pour se rendre au Centre Commercial CARREFOUR SARAN (participation inchangée depuis 1982, date de création de ce service) et GRATUIT pour les personnes de 65 ans et plus.

Achats de tickets à la mairie.

Départ devant la mairie à 9 h 15 les vendredis, retour vers 11 h 00.

Ce transport est assuré par le Taxi LEFEVRE et ramène les personnes à leur domicile.

AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE

U.T.A.S. - 44, rue de Châteaudun - BP 54 - 45130 MEUNG-SUR-LOIRE
☎ 02 38 46 57 70

Chaque dossier d'aide sociale transmis au Conseil Général du Loiret est examiné par une Commission Cantonale d'admission à l'aide sociale dont fait partie un élu de la Commune. M. LECAS Jean, adjoint, a assisté pendant ce mandat à ces réunions.

Les dossiers de R.M.I. sont établis soit par une assistante sociale ou par la mairie et sont suivis par une Commission Locale d'insertion (C.L.I.)

LES SECRETAIRES DE MAIRIE A CERCOTTES

Auparavant le poste de secrétaire de Mairie était occupé par l'instituteur du village, ce qui fut le cas pour notre commune jusqu'en 1980.

M. BEAUVALLET Fernand, instituteur fut secrétaire de Mairie de 1962 au 31 juillet 1980 avec une ouverture du secrétariat de 17 h 00 à 19 h 00 les lundis, mercredis et vendredis.

Ensuite, en 1980, il a été décidé la création d'un poste de Secrétaire de Mairie à temps complet qui fut occupé par Mme Marie-José CHOBERT, du 01/08/1980 à 1982 ; Mme Micheline REBEYROLLE de 1982 à décembre 1990 et Mlle Josette BAILLON à compter du 07/01/1991.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Sont agents de la Commune :

M. AUDEBOURG Jacque

Garde champêtre principal depuis le 09-10-1978

Mlle BAILLON Josette

Secrétaire de Mairie

Mme BORÉ Christine

Agent administratif depuis le 4 septembre 2001 (création de poste)

Mme GRANDJEAN Christine

Agent d'entretien depuis le 7 septembre 2000

Mme MATHIEU Christelle

Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles depuis le 1^{er} septembre 2000 (Agent d'entretien à la Commune depuis le 5-1-1998)

Mme PIGNOUX Christine

Agent d'entretien depuis le 1^{er} septembre 2000

M. MOREAU Jérôme

Agent d'entretien depuis le 15 janvier 2001



M. CAILLEAU Marcel

Agent d'entretien à la Commune depuis le 1^{er} novembre 1984, a demandé à bénéficier d'un congé de fin d'activité. Cette situation est effective depuis le 1^{er} décembre 2000. Le poste qu'occupait M. CAILLEAU avait été créé en juin 1983 afin d'aider le garde champêtre. La médaille de la Commune lui a été remise pour ses 16 ans de fonction à Cercottes.

Mme BARANGER Chantal

Agent d'entretien qualifiée, a demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité au 1^{er} août 2000. Après avoir assuré pendant 21 ans des fonctions à la Commune en débutant tout d'abord avec 12 heures par semaine (41), elle terminera sur une base de 37 h/semaine (sur 39). Il convient aussi de souligner son assiduité à son poste de travail et sa disponibilité pour le bien des enfants.

Depuis septembre 2000, le Secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Mme BORÉ assure l'accueil depuis le 4 septembre 2000



LOTISSEMENTS LE CHENE BRULE 1 ET 2

Deux arrêtés de lotir ont été autorisés le 9 juillet 1999. Les travaux de viabilisation débutés le 27 septembre 1999 et réalisés par le groupement d'entreprises S.T.P. AUGIS et TPE 45, T.P.L.C., BORNHAUSER MOLINARI et conduit par le Cabinet VERDIER ont été terminés en février 2000.

Le CHÈNE BRÛLÉ 1 (74 417 m²) comprend 50 lots à bâtir et deux îlots pour 10 pavillons groupés locatifs.



La 2^e tranche de 25 lots devrait être commercialisée 2^e trimestre 2001 ; l'accord de la D.D.A.S.S. a été obtenu compte-tenu de l'état d'avancement du dossier pour la construction d'une future station d'épuration (voir Service Assainissement).

Le CHÈNE BRÛLÉ 2 (59 600 m²) correspond à 49 terrains à bâtir et 2 îlots situés au sud de la rue du Chêne Brûlé et sera aussi réalisé en deux tranches.

Un phasage a été prévu avec les aménageurs afin de contrôler cet afflux de population.

Au 31 décembre 2000, 22 pavillons de la première tranche du Chêne Brûlé 1 sont habités et la construction de cinq maisons locatives accolées est bien avancée.



CONTRAT DE PAYS SYNDICAT PAYS LOIRE BEAUCE

Ce syndicat réunit 4 cantons soit au total 40 communes (10 pour le canton d'Artenay, 7 pour le canton de Beaugency, 10 pour celui de Meung-sur-Loire et 13 pour le canton de Patay) et compte 47 830 habitants

(recensement 1999). La signature de la Charte du Pays Loire-Beauce avec le Président du Conseil régional a eu lieu le jeudi 13 janvier 2000.

Une réunion de bureau a eu lieu le 7 septembre 2000 en Mairie de Cercottes.

Président : Eric Doligé, Député, président du Conseil Général du Loiret, Président de l'Association des Maires du Loiret, Maire de Meung-sur-Loire.

Les membres du Bureau du Canton :

Ph. Paillet, Maire de Chevilly

Ph. Savouré-Lejeune, Maire de Cercottes

et J.-C. Menard, Maire de Sougy

SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.)

Un arrêté interpréfectoral en date du 13 janvier 1999 a fixé le périmètre du SAGE de la Nappe de Beauce et un arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 a créé la Commission locale de l'Eau dont l'objet est l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE.

Le SAGE fixe "les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservations des zones humides...".

Cette commission présidée par Paul Masson, sénateur du Loiret, comprend 68 membres dont Philippe Savouré-Lejeune est membre titulaire.

MODIFICATION DU P.O.S.

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 31 août 1999 de prescrire une modification du Plan d'Occupation des Soils révisé le 15 décembre 1994, modifié le 27 juin 1996 et le 11 décembre 1997.

Cette modification ne concernait que des changements limités ou des ajustements partiels de règle et de zonage liés aux problèmes d'implantation survenu avec la SCI les Pendus, la non possibilité pour le lieudit "Fillette Pitou - RN20" d'être raccordé au réseau communal d'assainissement et le classement dans un même zonage (NA) des terrains faisant partie du lotissement le Chêne Brûlé 2.

Une enquête publique a eu lieu du 5 mai au 9 juin 2000 et M. KIRGO Georges, désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif, a assuré deux permanences en Mairie.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification lors de sa séance du 5 juillet 2000.



REVISION PARTIELLE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION URBAINE D'ORLEANS

Le Syndicat mixte créé le 20 septembre 1996 sera appelé à disparaître jusqu'à l'épuisement des contentieux actuels et futurs.

Une exposition présentant le projet de schéma directeur arrêté le 18 octobre 1999 s'est tenue du 25 février au 9 mars 2000 en Mairie de Cercottes et une réunion publique fut organisée le mercredi 1^{er} mars 2000 à la salle polyvalente pour le secteur Nord-Ouest, soient les communes de Chevilly, Gidy, Boulay-les-Barres, Bricy et Cercottes;



Le schéma directeur "partie périphérique" fut approuvé par le Conseil Syndical le 31 mars 2000 et fut consultable en Mairie pendant un mois (à compter du 2 mai).

Président du Syndicat : Frédéric Cuillerier, Maire de Saint-Ay
Vices-présidents : Daniel Brusseau, Maire de Sandillon et Bertrand Hauchecorne.

RAPPEL

le S.D.A.U. donne le cadre général de l'utilisation future des sols à long terme (20 à 25 ans) et devrait être remplacé par le SCOT.

LE PLAN D'INTERET GENERAL (P.I.G.) suite

Déviations de la Route Nationale 20
Maîtrise d'ouvrage : Etat.

Une réunion a eu lieu conjointement avec la Commune de Chevilly le 8 février 2000, avec M. le Sous-Préfet de l'agglomération orléanaise et le Directeur délégué départemental de l'Équipement : "statu quo".

Une requête conjointe des Communes de Chevilly et Cercottes a été enregistrée au Greffe du tribunal administratif d'Orléans le 21 mars 2000.

Le 31 mai 2000, Monsieur le Préfet prend un nouvel arrêté modifiant le précédent en prévoyant "une déviation courte à Chevilly sans la situer".

Le Conseil Municipal, le 20 décembre 2000, a décidé de ne pas poursuivre cette requête.

Urbanisme autorisé en 2000

PERMIS DE CONSTRUIRE

MICHOUX Stéphane, 2 rue des Cerfs	Habitation
BIRAUD Laurent, 14 rue des Cerfs	Habitation
CONFORAMA, Route Nationale 20	Bâtiment industriel
BATIR CENTRE, rue du Chêne Brûlé	5 locaux groupés
FREMICOURT, rue de l'Eglise	Véranda
SAVOURE-LEJEUNE Martial, rte du Moulin	Habitation + clôture
PERILLARD Gilles, 138 route du Moulin	Habitation
CAILLAUD J.-François, 8 rue des Sorbiers	Extension habitation
MAIRIE DE CERCOTTES, rue de l'Eglise	Construction d'une école maternelle + restaurant scolaire

DECLARATIONS DE TRAVAUX

TOUCHARD Florian, 70 route de Gidy	Abris bois
PISSY Bernard, 86 route Nationale	Clôture
SURAND Michel, 45 rue de la Gibelotterie	Bucher
SCI ORGEST, 105 rue Nationale	Clôture
DEGRIGNY Nicolas, 8 rue Henri Lejeune	Clôture
DIA-AISSATOU, 50 route Nationale	Véranda
TOUDIC Emmanuel, 90 route Nationale	Clôture
AMORIM Antonio, rue du Buisson Noir	Clôture
FORT Nicolas, 1 rue des Biches	Clôture
NOSLEN Hélén, 10 rue des Cerfs	Clôture + abri de jardin
BOUET Sébastien, 3 rue des Cerfs	Clôture
CONSEIL GENERAL, Gendarmerie, route Nationale	Ravalement + création d'une fenêtre

JORY Philippe, 3 rue des Biches	Clôture
SAMYN Fabrice, 82 route de Gidy	Clôture
GALIFRET Denis, 80 route de Gidy	Clôture
METAYER Jean-Pierre, 80 route Nationale	Clôture
GREARD Hervé, 84 route de Gidy	Abri de jardin
CATAO Isaias, 90 route de Gidy	Abri bois
ALVES David, 347 rue de la Chaise	Clôture
HATTON Olivier, 116 route du Moulin	Clôture
FREMICOURT Guy, rue de l'Eglise	Clôture

PERMIS DE DEMOLIR

BETON MOULE INDUSTRIEL ATLANTIQUE, 107 Route Nationale	Vestiaires
--	------------

La loi du 15 décembre 2000 crée le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) qui sera porteur de la stratégie globale d'agglomération.
Le Plan d'Occupation des Sols sera remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

RAPPEL

La Commune n'adhère pas à la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (C.C.A.O.)



Les horaires :
9 h 00 à 12 h 00 (accueil à partir de 8 h 50)
13 h 30 à 16 h 30 (accueil à partir de 13 h 20)

Effectif : 72 élèves

Fournitures scolaires : 18 000 F (année civile 2000)

Classe Maternelle :

34 enfants dont 5 sont le matin au primaire
Classe de Mme LAVAIRE (directrice) : 17 élèves + 5 Grande Section Maternelle le matin
Classe de Mme DENIS (CE1-CM1-CM2) : 21 élèves

Courant mai 2000, deux photocopieurs neufs ont été livrés à la classe maternelle et au primaire. La maintenance du matériel et le tirage des copies est pris en charge par la Commune en plus des fournitures scolaires.

A la maternelle, deux nouveaux porte-manteaux ont été posés dans le couloir (coût : 1 853 F).

Les deux classes du primaire ont fréquenté la piscine de Saint-Jean-de-la-Ruelle du 4 janvier au 23 juin 2000.

SORTIES SCOLAIRES

3^e trimestre 1999/2000. Les 29 et 30 mai, séjour au centre de la Brossette à Chanteau pour la classe maternelle et le 30 mai les deux classes du Primaire les ont rejoints.

Le 13 juin, voyage à La Ferté Saint-Aubin pour la classe maternelle et à Valençay pour les deux classes du Primaire.

Voir rubriques "A Cercottes en 2000" :

- Visite du Collège de Fleury-les-Aubrais le 14 juin 2000.
- Goûter de fin d'année offert le 22 juin.
- Remise de dictionnaires ou Atlas et kermesse le 10 juin 2000.



La kermesse

LES MERCREDIS SANS CLASSE

2000 : 15 septembre - 04 octobre - 25 octobre - 29 novembre - 20 décembre - 2001 : 24 janvier - 14 février - 14 mars - 04 avril - 30 mai et 20 juin

LES VACANCES SCOLAIRES

du lundi 19 février au 4 mars 2001
du lundi 16 avril au 1^{er} mai
du 1^{er} juillet au 2 septembre
du lundi 29 octobre au 4 novembre 2001
du samedi 22 décembre au 3 janvier 2002

ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

L'ouverture d'une quatrième classe a été annoncée par Monsieur REGNIER, Inspecteur de l'Éducation Nationale le lundi 4 septembre en prévoyant un poste de "Titulaire Remplaçant".

Cette classe a donc été aménagée en dernière minute dans la pièce disponible dans le préfabriqué où est situé le B.C.D.
N.B. : le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 janvier 2001 a demandé que l'ouverture de la quatrième classe soit définitive.

LES EFFECTIFS DES 4 CLASSES :

Classe de Mme MATHÉLY	15 (8 CM2 + 7 CM1)
Classe de Mlle RENAUDIN	19 (9 CE2 + 10 CE1)
Classe de Mme FRANÇOIS (directrice)	27 (15 CP + 12 Grande Section)
Classe de Mme THIÉRY (maternelle)	24 (14 Moyenne Section + 10 Petite Section)

Spectacle de Noël le 21 décembre 2000 financé par la Commune ainsi que le goûter et les friandises offertes par le Père Noël



Piscine à Saint-Jean-de-la-Ruelle pour deux classes du Primaire du 26 mars 2001 au 22 juin 2001. Coût demandé par la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle + transport sont pris en charge par la Commune.

A défaut de classe de neige, le Conseil Municipal a décidé de faire partir les enfants du CM2 en Vacances de Neige du 19 au 25 février 2001 à Pont-du-Fossé (Hautes Alpes) et participe pour 50 % du prix du séjour.

LES PARENTS D'ELEVES

L'élection s'est déroulée dans la Classe verte le vendredi 20 octobre 2000. Sont élus :

Titulaires :

Mme STEFAN - Mme GOUAIS - Mme GRIFO - Mme COUTIN

Suppléants :

Mme SICURANI - Mme GUDIN - Mme PICARD - M. FOURNIER

85 élèves scolarisés dans la Commune et domiciliés :

- Lotissement le Chêne Brûlé : 16	
- Lotissement La Touche : 13	
- Lotissement du Buisson : 17	
- Lotissement la Gibelotterie : 4	
- Rue du Chêne Brûlé : 3	Rue Gabriel Millet : 2
- Route de Gidy : 3	Route du Moulin : 2
- Rue de l'Eglise : 2	Rue Charron : 1
- Route Nationale 20 : 14	Rue du Buisson Noir : 2
- Rue Germaine Bourdeaud : 1	Enfant hors commune : 1



LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE

C'est un service municipal. La garderie a été assurée de septembre 1996 jusqu'à fin juin 2000 par Mme BARANGER Chantal et depuis septembre 2000, par Mme PIGNOUX Christine.



Les enfants peuvent être accueillis dans la B.C.D. à partir de 7 h 15 à l'ouverture de l'Ecole et de 16 h 30 à 18 h 00.

Depuis la rentrée, une rallonge d'un quart d'heure le matin a donc été

décidé et la participation demandée est inchangée : 10 F pour 1 heure 3/4 le matin ou 1 heure 1/2 le soir maximum par enfant.

Une moyenne de dix enfants le matin et le soir fréquentent ce service.

Votre enfant est malade ou absent... vous devez prévenir...

l'Ecole primaire : 02 38 75 40 58

ou/et la Maternelle : 02 38 75 49 75

la Mairie : 02 38 75 41 06 (téléphone-répondeur).

LA RESTAURATION MUNICIPALE

Service municipal. Les enfants déjeunent à la salle polyvalente rue de l'Eglise.

Depuis la rentrée de septembre 2000, c'est sous la surveillance de Mmes PIGNOUX et GRANDJEAN que la moyenne de 46 enfants déjeunent. Tout en sachant



que lors de jours exceptionnels, tel le repas de Noël, ce nombre augmente. Cette année 82 enfants y assistaient.

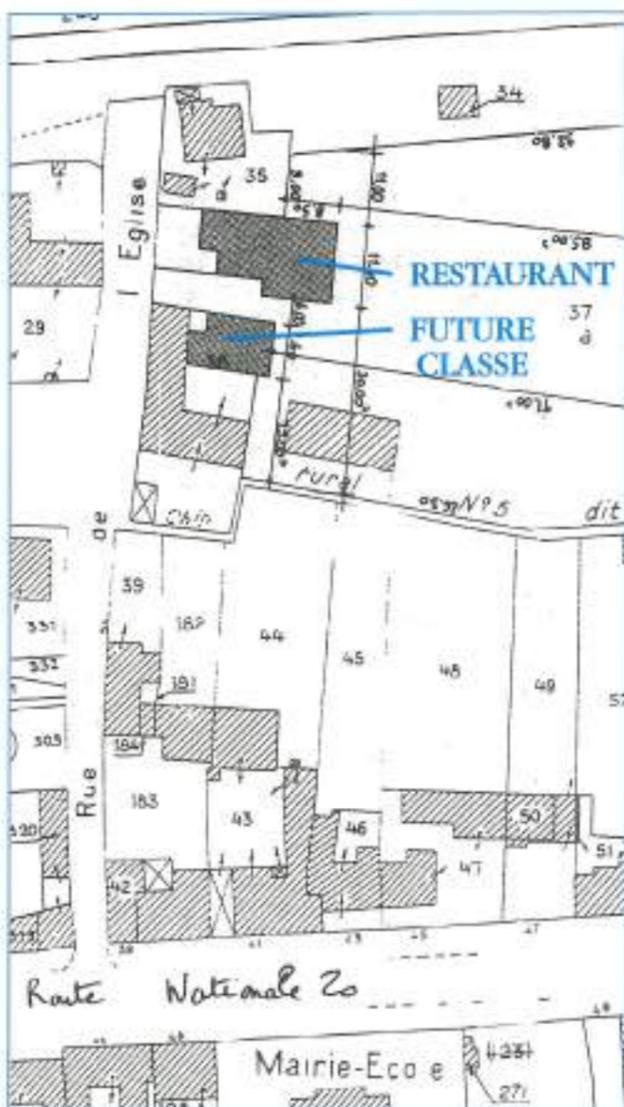
Il est rappelé que, pour le bon fonctionnement de ce service, chaque enfant doit apporter une serviette propre tous les lundis et doit remettre son ou ses tickets avant la prise du repas (de préférence en début de semaine).

En cas d'absence non signalée à la Mairie et compte-tenu que la cuisine n'est pas faite sur place et donc que les repas sont livrés en liaison froide et commandés à l'avance, le repas sera désormais facturé.

LE FUTUR RESTAURANT SCOLAIRE ET LA CLASSE

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 3 mai 2000 de confier à la SARL d'architecture ROUAULT MONDINE et BESNARD de PITHIVIERS une mission pour la construction d'une classe et d'un restaurant scolaire rue de l'église et le 15 janvier 2001, après un appel d'offre ouvert, le Conseil a entériné les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en attribuant les marchés, pour un montant de 2 372 887 francs TTC, qui entraîneront l'intervention de 12 entreprises. Le lot numéro 14 "Aménagement des abords - V.R.D." a dû être déclaré infructueux du fait d'aucune proposition.

Les travaux débiteront en février 2001 et seront terminés pour la rentrée pour la classe et début novembre pour le restaurant scolaire



Collège
André Chêne
2000-2001

Principal :
M. Jean-Pierre INGOLD
Principal-Adjoint :
M. Joël LAMOUREUX
Conseiller Principal
d'Education :
M. Michel DESBOIS
Gestionnaire :
Mme Elian OUDY

Effectif : 465 élèves dont 28 de Cercottes.

102 en sixième, 116 en cinquième, 123 en quatrième et 124 en troisième pour 19 classes.

Nouveautés 2000 :

Ouverture de classes sportives, handball et rugby, réactivation de l'enseignement de l'allemand en sixième.

La rentrée 2000 a vu la poursuite des actions engagées en 1999-2000 (aide individualisée en 6e-5e, aide aux devoirs le soir de 16 h 30 à 17 h 30, tutorat, ateliers lecture, parcours diversifiés en 5e, liaisons CM2-6e, ...).

Le premier trimestre a confirmé la vitalité et le dynamisme de notre établissement : neuf parcours diversifiés en cinquième, six projets d'action éducative initiés et subventionnés, poursuite du projet national d'innovation avec une classe de sixième (recherche-action sur la motivation), présentation des métiers de la métallurgie aux élèves de troisième du 13 au 16 novembre 2000, stages de formation des élèves délégués les 20 et 27 novembre, inscription de deux classes de troisième au rallye mathématique du Centre et participation aux Collégiales 2001 du Loiret.

Dès la rentrée, les membres de notre communauté éducative ont travaillé à la refonte de notre règlement intérieur conformément aux textes parus courant juillet. L'accent est mis sur la responsabilité de tous les acteurs (parents, personnels, élèves) dans la mise en œuvre du processus éducatif. Le Conseil d'Administration consacré à ces travaux s'est déroulé à Cercottes le 18 décembre.

Le deuxième grand chantier de cette année scolaire est la mise en place des nouvelles technologies de communication et d'information, c'est-à-dire la formation des personnels à l'utilisation et l'exploitation pédagogique d'Internet, la création du site du collège, la mise en réseau. L'enjeu est d'envergure, nous sommes aux premiers balbutiements de l'ensei-

LES CARS
DUNOIS

et leur réseau de lignes régulières
Autocars de 8 à 74 places
Circuits touristiques
France et étranger

108, rue de la République - 28200 Châteaudun 02 37 45 46 70
Z.A. Vilsain - 28200 Châteaudun 02 37 44 63 00
14, rue Charles Sanglier - 45000 Orléans 02 38 62 78 03
Parc Archimède - 45800 St Jean de Braye 02 38 70 95 05
9, rue St Lubin, pl. Louis XII - 41000 Blois 02 54 78 92 00
4, rue Mar. Leclerc - 29860 Plabennec 02 98 40 40 18

www.dunois.fr

gnement du vingt et unième siècle. L'école doit se saisir d'Internet et de l'ordinateur. Nous serons ainsi toujours plus opérationnel pour répondre au défi de l'Education que la philosophe Hannah Arendt résume dans la formule suivante :

"Sur la brèche du Présent, que devons-nous retenir du Passé pour aider les Jeunes à construire leur Avenir ?"

TRANSPORT AU COLLEGE ANDRE CHENE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

Heures de ramassage le matin :

Route de Gidy	7 h 20
La Gibelotterie	7 h 25
La Mairie	7 h 30
Route Nationale "La Mare"	7 h 32

Les cours se terminant à 16 h 30, les Collégiens sont de retour vers 17 h 00.

Il est rappelé que ce transport financé par le Conseil Général du Loiret est actuellement gratuit.

Le transport est assuré depuis septembre 2000 par les Transports DUNOIS. La commune ne préfinance plus ce service.



CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2000

L'organisation du Centre de Loisirs est confiée à l'U.E.C.V. du Loiret (57, rue du Général de Gaulle, St-Jean-le-Blanc) et a lieu à GIDY. 13 enfants ont fréquenté le Centre du 3 au 28 juillet à des heures flexibles (une garderie est prévue le matin et le soir) et à des périodes différentes pour participer aux diverses activités proposées dont le thème était "Le Futur" : ateliers manuels, jeux extérieurs, piscine, camping à la ferme, sortie vélo, etc.

La participation demandée était de 77 F pour un enfant et 124 F pour deux enfants par jour sachant que la Commune participe pour 25 %.

Quatre adolescents ont participé au séjour à la Mer à Marennes-Bourcefranc (17) du 10 au 21 juillet 1999. Ce mini-camps s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 16 ans.





A Cercottes en 2000

22 octobre

REPAS DES AINES

Le C.C.A.S. de la commune a réuni près d'une quarantaine de personnes pour le traditionnel repas offert aux personnes de 65 ans et plus.

<i>Copeaux de jambon cru en salade, et chèvre chaud à la crème</i>	<i>Filet de saumon, sauce de tomates au parfum d'aubois</i>
<i>Œuf pétilant</i>	<i>Sauignon de Touraine</i>
<i>Granité au Marc de Bourgogne</i>	<i>Côte de Rouvillon</i>
<i>Café Liqueurs</i>	<i>Charlotte aux fruits de la passion, Coulis de fraises</i>

En compagnie de Ph. SAVOURE-LEJEUNE, Maire de la commune, de l'adjudant CARO et de son épouse, de Melle BAILLON, secrétaire de mairie, les convives ont pu déguster comme à l'accoutumé un délicieux repas.

L'abbé Augustyn GURGUL, nouveau curé de Cercottes depuis juillet, a rejoint les convives pour le dessert.

11 novembre

ARMISTICE DE 1918

Cérémonie traditionnelle qui clôt un siècle et qui ne doit pas ouvrir la page de l'oubli...

«Abnégation et sens du Devoir - Courage et vaillance - Désintéressement et don de soi - Lucidité et sens de la solidarité» telles sont les vertus que les soldats de 1914, leurs chefs et la Nation ont montrées»



Extrait du discours lu par M. le Maire au Monument aux Morts.

19 novembre

CONCOURS DE BELOTES COMITE DES FETES

20 au 24 novembre

BANQUE ALIMENTAIRE DU LOIRET

36 kg de denrées non périssables furent déposées en Mairie et donc emportées par les employés communaux à Ingré - 11, rue Lavoisier - Merci aux donateurs.

24 novembre

DISTRIBUTION GRATUITE DE RATICIDE

Des sacs ou seaux de blés empoisonnés furent distribués devant la mairie par l'entreprise Seror de Gidy.

Cette campagne est financée par la commune.

3 décembre

SAINTE BARBE DES SAPEURS POMPIERS

Ce dimanche après-midi, la Ste Barbe a réuni environ 40 personnes à l'Auberge de la Forêt en présence de l'Adjudant Caro, commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cercottes, de M. Surand 1^{er} adjoint, du lieutenant Joliet, chef de Centre d'Interventions de Secours de Chevilly. Les 10 Sapeurs Pompiers volontaires du Centre d'intervention de Cercottes furent remerciés et félicités pour leur dévouement. Le Sapeur Mean a été d'autant félicité par ces performances en sport.

ENTREPRISE DAVID ALVES



Placoplâtre
Plafonds - Planchers
Isolation Thermique et Phonique
Menuiserie Intérieure & Extérieure

Tél. 02 38 75 40 21
Fax 02 38 75 32 55

347, rue de la Chaise - 45520 Cercottes

Vie communale



GENDARMERIE NATIONALE

Légion de Gendarmerie du Centre
Groupement du Loiret
Compagnie d'Orléans

23, route Nationale 20 - 45520 Cercottes
Tél. 02 38 52 34 95 ou "17"

La Brigade Territoriale de Cercottes a vu ses effectifs changer au cours de l'année 2000, notamment avec l'affectation le 8 mars du Maréchal des Logis Chef Guinard, adjoint au commandant de Brigade de Cercottes (arrivant de Guyane) ainsi que le départ des Gendarmes Pignon Philippe et Deveaux Olivier. Ces militaires ont été remplacés par les Gendarmes Vignon Hervé arrivé le 1^{er} juillet 2000 et le Gendarme Bourgogne Véronique arrivée le 1^{er} septembre.

Heures d'ouverture
de la Gendarmerie de Cercottes :
du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 18 h 30
et les dimanches et jours fériés
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 15 h 00 à 18 h 00



GRAFFS, TAGS, GRAFFITIS... LES PEINES ENCOURUES...

Dans le nouveau Code pénal (article 322-1 alinéa 2) une personne prise en flagrant délit ou reconnue comme l'auteur d'un tag ou d'un graffiti sur des lieux non autorisés peut être condamnée :

"Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain, est puni de 25 000 francs d'amende lorsqu'il résulte d'un dommage léger.

Si les dégradations sont réalisées en groupe ou/et au préjudice de monuments historiques ou de bâtiments publics, l'amende peut aller de 50 000 francs à 100 000 francs ; quant à la détérioration ou destruction volontaire, elle peut valoir 200 000 francs d'amende et jusqu'à deux ans de prison".

TELEPHONER EN CONDUISANT ?

La loi interdit le combiné à l'oreille mais autorise le kit mains libres.

Selon le code de la route, "tout conducteur de véhicule doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent" article R.3-1.

L'usage du téléphone portable est donc interdit en vertu de cet article de loi et peut être considéré comme une infraction d'autant plus lourde qu'elle s'accompagne de "conduite dangereuse". Vous risquez une amende de 250 F à 1000 F ainsi qu'un retrait éventuel de permis et de points. L'usage du kit mains libres est autorisé mais il est toujours préférable de couper son portable au volant ou de s'arrêter pour téléphoner.

CALENDRIER DES FÊTES POUR 2001

- 7 janvier Galette des "Anciens"
- 11 janvier Cérémonie des vœux
- 14 janvier Loto des Ecoles
- 27 janvier Repas US Car Centre
- 4 février Concours de Belote Comité des Fêtes
- 25 mars Marche Comité des Fêtes
- 1^{er} avril Concours de Belote Comité des Fêtes
- 13 avril Carnaval des Ecoles
- 29 avril Fête des Fleurs - Commune
- 8 mai Armistice 1945
- 13 mai Méchoui des Sapeurs Pompiers
- 19 mai Concours de Belote Comité des Fêtes
- 16 juin Kermesse des Ecoles
- 23-24 juin Feu et Fête de la Saint-Jean Commune
- 13 juillet Feu d'artifice - Bal populaire
- 14 juillet Fête Nationale
- 2 septembre Marche Comité des Fêtes
- 21 octobre Repas des "Anciens"
- 11 novembre Armistice 1918
- 18 novembre Concours de Belote Comité des Fêtes
- 2 décembre Sainte Barbe - Sapeurs Pompiers
- 20 décembre Arbre de Noël des Ecoles Commune

BALAYAGE DES CANIVEAUX EN 2001

Mercredis 7 mars - 13 juin
12 septembre et 5 décembre 2001

J'ai rencontré Monsieur Vigoureux qui revendique la qualité de "Cercottois de père en fils". Il a toujours vécu à Cercottes, aime son village et en connaît fort bien l'histoire.

"Cercottes" tire son origine d'un mot latin signifiant "forêt défrichée". La plus grande partie du territoire de la commune est encore couverte par des bois et forêts contigus ou intégrés au Massif d'Orléans, l'un des trois massifs de la forêt d'Orléans, qui, avec près de 35 000 hectares, constitue la plus grande forêt domaniale de France.

A l'origine il est vraisemblable que la forêt couvrait tout le territoire de la commune. Nous ne connaissons pas le début des défrichements. Cependant l'exploitation de la forêt avait déjà lieu à l'époque romaine : le bois était alors transformé en charbon de bois afin de faciliter le transport du combustible vers Genabum (Orléans). La transformation avait lieu au "buisson noir" ce qui explique peut-être le nom actuel du lieu-dit... Plus tard les charbonniers construisaient leurs cabanes sur le site même de l'exploitation. Mais les charbonniers n'ont pas bonne réputation...

Au Moyen-Age des lépreux sont chargés de cette tâche. La léproserie, située à l'emplacement actuel de la ferme des "longs domaines", était gérée par les moines de Saint-Martin qui étaient installés à "la touche". A côté des "longs domaines" se trouvent "les fortes épices". En bordure de la forêt, à proximité des lépreux les trafiquants d'épices pouvaient opérer en toute quiétude.

La dernière grange abattue à "la touche" il y a quelques dizaines d'années était le dernier vestige du monastère. Les plus anciens de la commune savent que bien de ses pierres témoignaient de ce passé... Autour de la gare, en creusant au-delà de un mètre de profondeur, il n'est pas rare de retrouver les ossements des lépreux.

Une anecdote : au début du XX^e siècle (l'inauguration de la mairie et de l'école actuelles date du 16 septembre 1906) la compagnie du chemin de fer Paris-Orléans achète l'ancienne école pour y loger ses employés (Il s'agit de la maison qui est située au sud de l'église, entre la gare et l'ancien passage à niveau). A cette époque il n'y avait qu'un seul puits par groupe de maisons en raison de la profondeur nécessaire d'environ 26 mètres. La compagnie décide le creusement d'un puits auprès de cette maison mais celui-ci n'a jamais pu fournir d'eau "buvable" car il était situé dans un véritable charnier !

CERCOTTES, SA FORÊT ET SES CHARBONNIERS

A "la chaise" il y avait une tour de guet. Celle-ci avait été construite pour assurer non seulement la surveillance des lépreux mais aussi celle de l'ancienne voie romaine Orléans-Chartres appelée aujourd'hui "ancienne route de Chartres". C'est dans les années 1900 que les dernières pierres de cette tour ont été utilisées pour renforcer les chemins...

La forêt apparaissait toujours comme un milieu inquiétant comme le signale Christian Poitou coauteur de "l'histoire d'Orléans et de son terroir" (éditions Horvath à Roanne). A la fin du XVII^e siècle les victimes des loups sont encore nombreuses : aussi plus de 200 loups furent détruits au cours de l'année 1697 en forêt d'Orléans. Mais "les bêtes fauves n'étaient pas les seuls êtres indésirables dans la forêt". Jusqu'au XVIII^e siècle les voyageurs craignaient la traversée de la forêt autour

de Cercottes. "Sous la Révolution, plusieurs centaines de proscrits auraient trouvé abri au cœur inaccessible du massif forestier avec la complicité de bûcherons et charbonniers, population marginale, crainte des paysans, suspecte aux autorités, insoucieuse des ordonnances et des règlements, et de mœurs rudes et primitives."

Dans un passé plus récent Cercottes comptait encore parmi ses habitants de nombreux bûcherons et charbonniers. Certains se souviennent des lourds fardiers, tractés par des chevaux, qui transportaient les grumes jusqu'à la scierie (à l'emplacement actuel des transports Boucher). Plus de vingt personnes y travaillaient.

Jusqu'au début du XIX^e siècle une exploitation anarchique des taillis et les abus de pâturages des animaux domestiques détérioraient la forêt qui, peu à peu, se transformait en landes. Vers les années 1850 les forestiers entreprirent de remettre en valeur la forêt en reboisant les landes avec des pins sylvestres. Les différentes essences que nous pouvons observer au carrefour du "chêne brûlé" sont les restes des essais d'implantation de différentes variétés. Depuis cinquante ans de nombreux reboisements en pin Douglas, pin maritime et pin Laricio ont été installés pour remplacer les pins sylvestres et les mauvais taillis. Maintenant du chêne est également planté.

Les forêts traitées en taillis sans futaie répondaient aux besoins économiques à l'époque des chauffages au bois. Aujourd'hui, faute de coupe, les taillis vieillissent et l'évolution va vers un traitement en futaie, soit naturellement, soit artificiellement.

Cercotte a perdu bon nombre de ses bûcherons et charbonniers mais la forêt accueille toujours ceux qui l'aime : promeneurs, marcheurs, coureurs de fond, cyclistes...

ENCORE DES ACTES D'INCIVILITÉ... QUI COUTENT

- Vol de trois extincteurs à la salle polyvalente dont un retrouvé vide le long de la voie ferrée
- Vols de fleurs
- Détérioration du hangar route de Gidy (tôles enfoncées), du passage piétons route de Gidy
- Vol d'un ordinateur de l'école dans le préfabriqué
- Vol de la tondeuse à gazon neuve, d'un portable, d'une débroussailluse dans le hangar communal
- Sanitaires + sacs poubelles brûlés dans le parc
- Armoire électrique du terrain de football et du parc
- Vasques de fleurs devant l'église cassées
- Tags dans le passage souterrain, à la salle polyvalente, sur le mur du cimetière
- etc.

ASSOCIATION DES JEUNES CERCOTTOIS

L'Assemblée Générale s'est tenue à la Salle Polyvalente le 11 septembre 2000.

Ont été ré-élus membres du bureau :
Béatrice BARRAULT,
présidente 02 38 75 37 46
Marie-Odile MILLET, vice-présidente
Patricia CROSNIER, trésorière
Elisabeth BOUCHER, secrétaire



L'Association compte 29 adhérents adultes qui se partagent en deux groupes. Association inter-communale, puisque des habitants de Gidy et d'Olivet participent à ces activités.

"Réaliser un beau bouquet ou une belle composition florale n'est pas un exercice aisé. C'est pour cela qu'une spécialiste, Mme Tourne, de Janville, intervient dans ce domaine.

L'ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE SECTION FOOTBALL

Association affiliée à la Fédération Française de Football depuis mai 1989.

Les Membres du Bureau :
Président d'Honneur :
Philippe SAVOURE-LEJEUNE
Secrétaire et Trésorier :
Angélio MIREUX

FOOT TENDRON

Association enregistrée en Préfecture le 19 avril 2000.
Président : Gilles FANON
Siège social : 1, route Nationale

L'ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE SECTION TENNIS

Président : M. COUTIN Frédéric
148, rue du Buisson Noir
Tél. 02 38 75 31 54

Secrétaire : Mme MONNAIS Liliane
Trésorier : M. COURCELLES Frank
Le court de tennis actuel, extérieur a été inauguré en 1982. Sa gestion est confiée à l'Association par le Conseil Municipal.

ENTENTE SPORTIVE CERCOTTOISE

L'Entente Sportive Cercottoise a son siège à l'Ecole Primaire.

Cette association est affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P.) et comprend le Directeur de l'Ecole, Membre de droit, et deux élèves dont un désigné par les enseignants.

Cette association a été créée en 1995. Actuellement, les institutrices ne souhaitent pas continuer ces activités sur le temps scolaire.

AMICALE DES HOSPITALIERS

Association développant des activités et des œuvres sociales en faveur du personnel hospitalier et assimilés.

Son siège social est situé au 12 route Nationale à Cercottes.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Président : Michel THENAULT
Secrétaire : Karelle EMCHE
Trésorier : Gilles FANON
Trésorier Adjoint : Pascal GOUAIS

LES DEBITS DE BOISSON

Article L3334-2 du Code de la Santé Publique :

"Les Associations qui établissent des cafés ou des débits de boissons pour la durée de manifestations publiques doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale dans la limite de cinq autorisations annuelles pour chaque association".

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes s'est réuni le 20 octobre 2000 en Assemblée Générale, 11 personnes seulement y assistaient malgré deux avis dans la presse.

Le bureau fut reconduit.
Président : Michel THENAULT
Vice-Président : Charles DALIBARD
Secrétaire : Monique LATOUCHE
Trésorière : Micheline DALIBARD
Trésorière adjointe : Mireille COME

Rendez-vous à la prochaine Assemblée Générale en octobre prochain.

CLUB "CERCOTTES DETENTE"

Vous pouvez venir vous détendre tous les mardis à 18 h 30 à la salle Polyvalente.

Dans une ambiance très sympathique, Michèle, la monitrice, vous mettra en forme et vous donnera du tonus pour la semaine.

Présidente : Mme THENAULT Nelly
02 38 75 40 00
Secrétaire : Mme FANON Chantal

US CAR CENTRE

Cette association regroupe des personnes possédant ou aimant l'automobile américaine. Son siège social est situé au 2 rue Henri Lejeune.

Les Membres du Bureau :
Président : Eric BOYER
Vice-Président : Thierry BRUNET
Trésorier : Denis GERLES
Secrétaire : LE MOALIGOU Frédéric
Site Internet : www.i-france.com/uscc

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle est située rue de l'Église et a une capacité de 100 personnes.

LES TARIFS :

Pour les Cercottois : 750 F
Pour les Hors Commune : 1800 F
Pour les Associations Cercottoises : gratuit.
Le chèque de location ainsi que le chèque de caution d'un montant de 1500 F, à l'ordre du Trésor Public, sont à déposer en mairie deux mois avant l'occupation de la salle.
Ces tarifs sont valables pour une journée, soit de 8 h 00 à 8 h 00.

Le ménage n'est pas compris.

Pour les hors communes, le Conseil Municipal a décidé de fixer un tarif pour le week-end du samedi 8 h 00 au dimanche 19 h 00 : 3000 F.

MACHINES AGRICOLES - IRRIGATION
PARCS et JARDINS - VOITURES SANS PERMIS

Ets **ROBERT LEROY**



BP 3 - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 80 00 08
Fax 02 38 80 42 33

Succursale **TOURY**
Z.I. rue de la Maladrerie
28310 TOURY
Tél. 02 37 90 59 81
Fax 02 37 90 59 82

GARAGE PERRAULT

Mécanique ■ Tolerie ■ Peinture
Location de véhicules
Dépannage - Remorquage

AGENT



JOUR et NUIT
Agréé autoroute

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES

76, rue de Paris - 45520 CHEVILLY
☎ 02 38 80 10 08 - Fax 02 38 80 11 06

Chauffage ■ Sanitaire

Serge TROTTIER

43, rue de Paris
45520 CHEVILLY

☎ 02 38 80 10 27



MATÉRIELS PARCS ET JARDINS

L'ESPACE PLAISANCE

VERTS LOISIRS - l'espace jardin

VENTE - LOCATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE
PIÈCES DÉTACHÉES TOUTES MARQUES

L'ACCUEIL
LE CONSEIL



Nettoyeurs H.P. - Groupes électrogènes - Remorques routières

9, rue Gustave Eiffel - 45430 CHECY
Tél. 02 38 86 46 43 - Télécopie 02 38 86 67 43

Serrurerie - Métallerie

MENUISERIE ALU - PVC



Michel SENECLAUZE

518, rue des Chatelliers - «LES CHAPELLES»
45520 CHEVILLY

☎ 02 38 80 13 75 - Fax 02 38 74 14 05



MUTUELLES
RÉGIONALES
D'ASSURANCES

ASSURANCES

Michel LEPETIT

4, Grande rue - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 80 00 33

Partenaire de la vie locale



CENTRE LOIRE

Agence de Fleury Bannier
336, Fg Bannier - 45400 Fleury-les-Aubrais

Agence de Saran
182, rue du Bourg - 45770 SARAN



DERATISATION - DESINSECTISATION
DESINFECTION
NETTOYAGE HAUTE-PRESSION

Dépositaires de destructeurs électroniques d'insectes volants



Ets **SEROR et Fils** (s.a.r.l.)

155, rue de Coulvieux - 45520 GIDY

☎ 02 38 75 35 82 - Fax 02 38 75 39 49

30 ans d'expérience à votre service - Agence S.R.P.

Agréés par le Ministère de l'Agriculture (N° CE00043A)



A Cercottes en 2000



17 décembre

3^e CROSS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

Après les communes d'Ormes et de Château-Renard, c'est à Cercottes que se sont retrouvés environ 350 Sapeurs Pompiers professionnels ou volontaires pour courir sur des distances allant de 2 400 mètres pour les benjamins et minimales à 9 000 m pour les seniors.



Se distinguèrent : Karen JOLLIET de Chevilly, arrivée 2^e de la catégorie féminine sur 15 participantes (18' 12" sur 4000 m), Sébastien EMERY, 2^e de la catégorie Seniors en 33'20" sur 9 000 m avec 33 participants (sapeur pompier professionnel et "1^{er} marié de l'année 2000") et Raphaël MEAN, sapeur de Cercottes, 1^{er} de la catégorie juniors en 19'30" sur 5 500 m (sur 12 participants).

Le colonel MORIN du SDISS, M. PAILLET Conseiller Général, M. le Maire de Cercottes et Melle BAILLON, secrétaire de mairie assistaient à la lecture du palmares et les personnalités félicitèrent les sportifs.

Un vin d'honneur offert par la commune et servi par les épouses des sapeurs pompiers clôturait cette matinée.

18 décembre

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE CHENE

Pour la première fois et sur la proposition de son principal, le Conseil d'Administration du collège s'est délocalisé. M. INGOLD voulait ainsi saluer les bonnes relations entre notre commune et le collège.

21 décembre

ARBRE DE NOËL DES ECOLES

Après un déjeuner en commun à la cantine le midi, les enfants se sont retrouvés vers 15 h à la salle polyvalente pour le spectacle de Noël.

Cette année, ce fut un ventriloque-toucan qui fit éclater de rire les enfants et ils purent aussi pour les plus chanceux gagner des sculptures en ballons.

Le Père Noël n'a pas ensuite oublié de s'arrêter dans notre



commune pour distribuer à chaque enfant et aux quatre institutrices un sachet de friandises. Après-midi qui s'est achevée par le goûter.

22-23 décembre

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL



M. AUDEBOURG Jacques, Garde-Champêtre Principal, distribua aux 36 personnes de 75 ans et plus le colis de Noël offert par le centre médico social de la région d'Artenay (subventionné par la commune).

ORLÉANS 
EVASION

CARAVANES ET CAMPING-CARS

Zone industrielle - Route Nationale 20
45520 CERCOTTES - Tél. 02 38 75 46 97



C. MICHAU
Boulangier - Pâtissier - Chocolatier
Pâtisserie Pur Beurre

107, rue de Paris
Allo ! Allo ! 02 38 80 10 41
45520 Chevilly

Centre Français de Restauration 

Fournisseur des restaurants scolaires et d'entreprises

547, rue St-Gabriel - 45200 AMILLY
☎ 02 38 93 70 41

F.O.E.

105 RN 20 - 45520 CERCOTTES

**MACHINES OCCASION
NEUVES ACIER BOIS ALU PVC
COMPRESSEURS**

Tél. : 02 38 75 45 49 - Fax : 02 38 75 45 71

ELECTRICITE GENERALE

Roger CHARREYRE



7, Route Nationale 20
CERCOTTES
☎ 02 38 75 41 33

Carrefour SARAN 

Avec Carrefour je positive! ☎ 02 38 79 79 79

CENTRE COMMERCIAL 2601 - RN 20 45770 SARAN
OUVERT DU LUN. AU VEND. DE 9 H À 22 H, LE SAM. DE 9 H À 20 H



Les Compagnons de l'Autoroute



Autoroute A 10 - Aire ORLÉANS/GIDY
TÉL. 02 38 79 02 10

BURBAN S.A. PALETTES

ACHAT - VENTE - REPARATION

Dépôt à Cercottes
1164, rue de la Chaise

Siège social : rue Monbary - 45140 Ormes
Tél. 02 38 74 77 77 - Fax 02 38 74 73 49

Oval Palettes Z.I. Charin des Essais 18200 Oival Tél. 02 48 96 86 74 Fax 02 48 96 94 15	Plois Palettes 14, rue Descartes - Les Gâtées 78370 Plois Tél. 01 30 55 35 25 Fax 01 30 55 52 75	Ligny Palettes Z.I. La Courtilière 77400 St Théobald des Vignes Tél. 01 64 30 09 08 Fax 01 64 30 28 00
--	---	---

Site Internet WWW.burban-palettes.com - @MAIL ENTREPRISES : Burban.Palettes@wanadoo.com

Menuiserie Artisanale

Fabrice Hardouin 

105, Route Nationale
45520 CERCOTTES
Tél/Fax 02 38 75 32 25

La Société Coopérative Agricole d'Artenay

Sa vocation : *L'agro-industrie*
Elle collecte et transforme les productions agricoles de ses adhérents

Elle produit :

- Du sucre de première qualité européenne.
- Des alcools sucrés
- De l'éthanol carburant
- Des céréales pour pain de déjeuner
- Des céréales pour petit déjeuner et des barres céréalières

Elle vend à ses adhérents :

- Des semences, engrais, produits phytosanitaires
- Des aliments pour le bétail
- Ses pulpes sèches et mélasses.

La maîtrise de l'avenir

Société Coopérative Agricole de la Sucrerie Distillerie d'Artenay - B.P. 5 - 45410 ARTENAY
Tél. 02 38 78 78 78 - Fax 02 38 80 42 82

☎ 02 38 46 62 00

C45

imprimerie copie 45

6, rue Jean Bertin - Z.A. La Guignardièrre
BP 48 - 45430 CHÉCY - Fax 02 38 86 88 10
Internet : www.copie45.fr - E-mail : c45service@copie45.fr

E.I. E.E.R.C.

Equipements
Électriques
Réseaux
Centre

Agence d'Orléans
107, route Nationale 20
45520 CERCOTTES

Département Électricité

Lignes - Posters
Eclairage Public - Lotissements
Electricité Industrielle et Tertiaire

Tél. 02 38 52 28 52 - Fax 02 38 52 28 69

EUROVIA CENTRE LOIRE

réunit depuis 1997
Cochery Bourdin Chaussé et Viafrance
vous offre l'expérience et le savoir-faire
du deuxième Groupe routier européen.

Agence du Loiret :
PA Orléans Sologne
340, rue des Bruyères - 45075 Orléans Cedex 2
Tél. 02 38 63 25 56 - Fax 02 38 76 27 19
http://www.eurovia.com

LA ROUTE A TROUVÉ SA MARQUE 

T.P.

**TERRASSEMENTS
DEMOLITION
VOIERIE - RESEAUX
DIVERS**

LOCATION
TOUT MATERIEL T.P.

LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET

12, av. Ampère - BP 10072 - 45802 ST-JEAN-DE-BRAYE Cedex
Tél. 02 38 55 13 69 - Fax 02 38 86 10 92

Jean-Pierre VERDIER

Géomètre - Expert Foncier - D.P.L.G.

22, av. de Ganay - 91490 Milly-la-Forêt
☎ 01 64 98 95 46 - Fax 01 64 98 76 61

CONFORAMA

le pays où la vie est moins chère

MEUBLES - MENAGER - TV - VIDÉO HIFI
MICRO-INFORMATIQUE

Centre Commercial Carrefour
RN 20 à SARAN - ☎ 02 38 72 45 00

A.D.A. 

Terrassement Démolitions
Fosses toutes eaux - Chemins d'accès
Branchement tout à l'égout - EDF - PTT
Nivellement terrain - maçonnerie
Terrassement en tous genres

154, rue Gaillardise - 45520 GIDY
Tél. 02 38 75 36 84 - Fax 02 38 75 46 29